

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. QUSSAÏ SAMAK, président
M. JEAN PARÉ, commissaire
M. JEAN-PHILIPPE WAAUB, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE TENUE
PAR LA COMMISSION DU BAPE ET LA COMMISSION D'EXAMEN CONJOINT
SUR LE PROJET D'IMPLANTATION
DU TERMINAL MÉTHANIER RABASKA ET DES INFRASTRUCTURES CONNEXES
PAR LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RABASKA**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 18

Séance tenue le 9 février 2007 à 13 h 30
Club social des employés de Stadacona
1807, chemin Royal
Saint-Pierre, Île-d'Orléans

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2007	
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI	
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
M. JEAN-CLAUDE FLORENCE	1
CASCADES INC.....	13
M. Hubert Bolduc	
M. Benoît Gratton	
M. BERNARD VACHON.....	20
M. DENNIS BEVINGTON.....	24
REPRISE DE LA SÉANCE	
CHAMBRE DE COMMERCE DE QUÉBEC	37
M. Louis Duquet	
Mme Mélanie Larouche	
M. Alain Kirouac	
LES AMIS DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT.....	41
M. André Stainier	
Mme Agathe Savard	
M. JEAN-CHRISTIAN ROY	51
M. JEAN-YVES BISSON	53
M. NORMAND TREMBLAY.....	55
LES AGENCES OCÉANIQUES DU BAS-SAINT-LAURENT LTÉE.....	58
M. Bryan Wilson	
M. Patrick Roberge	
DROIT DE RECTIFICATION	
PROMOTEUR	61
M. Glenn Kelly	

**SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2007
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
JEAN-CLAUDE FLORENCE**

5

PAR LE PRÉSIDENT:

Mesdames et messieurs, je vous invite à prendre place.

10

Alors il y a possibilité, on a un participant qui a des limites horaires, histoire de vol qu'il faut pas rater, et comme le pays est à l'heure des accommodements raisonnables, ça se peut très bien que j'avance la présentation du monsieur en question.

15

Mais pour le moment, nous avons avec nous monsieur Jean-Claude Florence.

PAR M. JEAN-CLAUDE FLORENCE:

Bonjour monsieur le Président.

20

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors on vous écoute, bonjour monsieur.

PAR M. JEAN-CLAUDE FLORENCE:

25

Bonjour monsieur le Président, messieurs les Commissaires, messieurs et mesdames du public!

30

Je voudrais, enfin j'interviens, je ne suis pas de la région, j'habite la région de Châteauguay dont on parlera abondamment tout à l'heure, et à ce titre-là, j'ai préféré faire une approche, je dirais, nationale et internationale du projet Rabaska qui, à mon avis, dépasse largement les préoccupations purement territoriales et purement limitées à la région de la région de la Ville de Québec.

35

D'abord, le projet Rabaska, tout le monde le sait, est initié par – et vous verrez que dans l'argumentation tout à l'heure, c'est très important – par une compagnie albertaine qui est Enbridge, une compagnie québécoise qui est Gaz Métro et une compagnie française qui est Gaz de France. Là-dedans, il s'agit de savoir quels sont leurs intérêts, quels sont nos intérêts en tant que Québécois et voir un petit peu ce qu'on peut retirer de tout ce projet Rabaska au

40

niveau économique et environnemental.

Je rappellerai toutefois que le projet Rabaska, c'est important pour l'argumentation qui s'en vient, c'est un projet qui va liquéfier en toute équité du gaz naturel pour l'expédier outre-mer, donc vers le client potentiel qui est Gaz de France.

45

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous venez de dire que le projet Rabaska vise à faire ça?

50

PAR M. JEAN-CLAUDE FLORENCE:

Le projet Rabaska est un projet, est un port méthanier qui va expédier outre-mer le gaz liquéfié qui va se faire ici.

55

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, non, c'est complètement l'inverse. Le projet Rabaska importera du gaz liquéfié outre-mer, à d'autres endroits variés, pour emmener le gaz liquéfié ici pour l'usage du Québec et de l'Ontario, selon le projet.

60

Le projet ne vise pas à liquéfier le gaz.

PAR M. JEAN-CLAUDE FLORENCE:

65

Non, j'ai pas dit, j'ai dit d'expédier du gaz liquéfié à partir de la ville de Québec, aux fins du projet, du port méthanier qui sera retenu.

PAR LE PRÉSIDENT:

70

Pour l'expédier où?

PAR M. JEAN-CLAUDE FLORENCE:

Pour l'expédier à l'exportation, pour fins d'exportation.

75

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, non, c'est justement, non, c'est pas le cas.

80

Le projet importera du gaz liquéfié outre-mer par des cargaisons transatlantiques pour être stocké dans deux (2) réservoirs ici et déliquéfié pour les clients du Québec et de l'Ontario, selon le projet présenté.

Le projet ne vise pas à liquéfier.

85 **PAR M. JEAN-CLAUDE FLORENCE:**

Il y a aussi dans ça la distribution à travers un petit peu tout le Canada du gaz liquéfié...

90 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Non.

PAR M. JEAN-CLAUDE FLORENCE:

95 Oui, la preuve, c'est que...

PAR LE PRÉSIDENT:

100 Finissez votre présentation, monsieur Florence, d'accord.

PAR M. JEAN-CLAUDE FLORENCE:

105 Les quatre (4) raisons pour lesquelles je fais ma présentation, c'est premièrement en tant que chimiste, parce que justement, le gaz liquéfié, qu'il soit albertain ou qu'il soit mondial, est un produit qui fait partie des substances carbonées et de toute la problématique de l'économie actuelle qui est basée sur des ressources qui sont carbonées.

110 Les combustibles fossiles sont à la base du projet Rabaska. Elle fait partie intégrante de ce projet-là.

La deuxième chose, c'est qu'un projet de cette envergure, lorsqu'on liquéfie du gaz, lorsqu'on le stocke, c'est un projet aussi mécanique. C'est-à-dire qu'il y a des installations, il y a des coûts reliés à ces installations...

115 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Il n'y a pas d'installations de liquéfaction, monsieur Florence.

PAR M. JEAN-CLAUDE FLORENCE:

Non, il y a des installations de stockage du gaz liquéfié.

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, c'est ça et pas de liquéfaction.

PAR M. JEAN-CLAUDE FLORENCE:

130 Ensuite, troisième point sur lequel il va falloir que nous statuions tous, c'est
premièrement, lorsque l'on subit ou lorsqu'on regarde l'économie basée sur les combustibles
fossiles, nous sommes en droit de nous demander, on est dans l'économie traditionnelle,
d'ailleurs, l'économie traditionnelle qui a toujours, depuis cinquante (50) ans, essayé de voir un
petit peu le pourquoi, enfin l'utilisation intensive de produits fossiles, d'énergie fossile.

135 Je pense que le projet Rabaska fait partie de cette vision petite, rapetissée, visant à
essayer de n'utiliser que les combustibles fossiles au détriment des autres avenues
alternatives, d'autres sortes d'énergie.

140 Le troisième point important, c'est le point qu'à travers, basée sur les énergies fossiles
va se substituer obligatoirement, quoi qu'en pensent les promoteurs, une économie qui va faire
appel à d'autres types d'énergie.

145 Et je vous référerais tout simplement, pour certaines conclusions qui sont magistrales, à
un livre qui actuellement fait beaucoup parler de lui, c'est "Le pacte écologique de Nicolas
Hulot" et qui dit: il va falloir que nous changions d'économie, parce que nous n'aurons pas les
moyens de faire cette économie-là!

150 Lorsque les gens préconisent une économie qui est basée sur les combustibles fossiles,
le problème, c'est qu'ils ne voient pas plus loin que les vingt (20) ou vingt-cinq (25) prochaines
années. Alors par exemple, on aurait l'exemple d'une madame qui aurait un enfant aujourd'hui
qui serait très heureuse de promouvoir un emploi à son enfant à dix-huit (18) ou vingt (20) ans
dans cette industrie-là et qui se verrait tout simplement réduite au chômage vingt (20) ans plus
tard, pas par la faute des promoteurs du projet, mais par le manque de ressources.

155 C'est un fait que tout le monde nie. Par exemple, lorsque vous avez ici le projet à base
de substances carbonées, vous avez effectivement un autre type d'économie.

160 Ce que je voudrais amener, c'est que j'ai dit tout à l'heure en préambule que je venais
de la région de Châteauguay, et il a fallu que nous soyons très persuasifs auprès des autorités
d'Hydro-Québec, puis auprès du gouvernement du Québec, pour leur expliquer que la centrale
du Suroît était un non-sens vis-à-vis de la Politique énergétique du Québec. Et de ce point de
vue là, je suis très heureux que notre point ait prévalu dans ce débat-là et ensuite, le projet,
cette discussion s'est élargie à la centrale de Bécancour.

165 Bécancour a été une centrale qui, malheureusement, a été soi-disant arrangée; on a
remplacé des choses très toxiques par des choses un peu moins toxiques qui étaient
effectivement le gaz, enfin, ou les produits qui viennent incidemment du pétrole.

170 Les troisièmes, les raisons de faire de l'Alberta pour le projet Rabaska, c'est évident que
vu – je ne rentrerai pas dans la controverse qui a entouré du sable dans l'engrenage, le
reportage de Radio-Canada – mais enfin, quand même, lorsque l'Alberta a essayé de faire le
projet de sables bitumineux, le projet des sables bitumineux est un projet qui est très très très
très condamnable, condamnable non seulement au sens de l'économie normale. Lorsque
175 j'étais étudiant en chimie, on ne parlait même pas de sables bitumineux. On ne parlait pas de
sables bitumineux parce qu'ils avaient un gros handicap, c'est qu'ils étaient très toxiques et
qu'ils étaient très difficiles à traiter.

180 Le projet Rabaska s'inscrit dans cette problématique d'utilisation de matières carbonées
et en ce sens, c'est très dangereux. Lorsque nous allons, en tant que citoyens, vous en tant
que président de la Commission, les commissaires et nous les citoyens, accepter ou refuser le
projet Rabaska, il faudra qu'on soit bien clair, que ce soit bien clair dans notre tête que nous
participons, si nous l'acceptons, à ce projet de destruction un petit peu du milieu
environnemental dans lequel nous sommes.

185 Pourquoi, parce que je vous rappellerai que le méthane est un gaz qui est encore plus
toxique pour l'environnement que le CO₂. On dit de dix (10) à quinze (15)...

PAR LE PRÉSIDENT:

190 Toxique!

PAR M. JEAN-CLAUDE FLORENCE:

195 Néfaste.

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, parce que c'est pas pareil, monsieur Florence.

200 **PAR M. JEAN-CLAUDE FLORENCE:**

Non, mais il est nocif.

PAR LE PRÉSIDENT:

205 Toxique, c'est la toxicité qui est une notion précise en sciences physiques...

PAR M. JEAN-CLAUDE FLORENCE:

210 Oui, il est toxique...

PAR LE PRÉSIDENT:

Il est toxique pour quoi, pour quel organisme?

215

PAR M. JEAN-CLAUDE FLORENCE:

Il est toxique pour deux (2) raisons.

220

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, je demande pas les raisons. Le méthane est toxique pour quel organisme?

PAR M. JEAN-CLAUDE FLORENCE:

225

Lorsque vous parlez du méthane, lorsque vous parlez du méthane, il est toxique pour deux (2) raisons. Premièrement, du méthane doit être absolument pur, débarrassé de toute trace de produits genre hydrogène sulfuré, anhydride, etc. Ces produits-là génèrent dans l'atmosphère des acides nitriques et des acides sulfuriques qui sont dommageables à l'environnement. Première toxicité.

230

Deuxième toxicité...

PAR LE PRÉSIDENT:

235

Mais c'est pas le méthane alors!

PAR M. JEAN-CLAUDE FLORENCE:

240

Le méthane lui-même est toxique...

PAR LE PRÉSIDENT:

Pour quel organisme?

245

PAR M. JEAN-CLAUDE FLORENCE:

Pour l'ensemble des organismes, pour vous-même et pour moi-même. Et je vais vous expliquer pourquoi.

250

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

255 **PAR M. JEAN-CLAUDE FLORENCE:**

Lorsque le méthane est utilisé et lorsque, par exemple, on va le voir dans les prochaines années, avec le Grand nord canadien où vous allez avoir un problème de toxicité énorme avec du méthane absolument naturel. Et le méthane absolument naturel a comme propriété terrible de faire ce qu'on appelle des radicaux méthyles, et ces radicaux méthyles ont la mauvaise idée d'aller introduire la destruction de la couche d'ozone et de l'accélérer à des doses incroyables.

260
265 Deuxième chose, le méthane est un écran absolument plus destructeur, dix (10) fois, cent (100) fois plus destructeur que le CO₂, pour bloquer la chaleur de la planète.

265
270 Donc l'effet de serre est considérablement, quand on touche au méthane, on touche à une boîte de Pandore dont on ne sait pas ce qu'elle sera à l'ouverture.

270
275 Contrairement au CO₂ que nous respirons, et les vaches aussi respirent du CO₂, puis en émettent énormément, comme nous d'ailleurs. Le CO₂, le gaz carbonique est un produit qui est toxique parce qu'il induit le cheminement, le réchauffement planétaire; et en plus, le méthane va, lui, détruire la couche d'ozone par des réactions radicalaires très simples que tout bon chimiste se doit de connaître. Et c'est pour ça que le méthane est toxique en soi.

275
280 Qu'on ne vienne pas dire après, nous ne le savions pas. Une des raisons pour lesquelles je suis venu, c'est pour dire: le méthane est toxique, c'est un produit toxique pour l'environnement et pour notre peau tout simplement, entre autres.

280 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

285 **PAR M. JEAN-CLAUDE FLORENCE:**

285
290 Ce que je voudrais voir, c'est que dans les trois (3) étapes, Suroît, Rabaska, et Bécancour, j'ai déjà dit que c'était la même problématique reliée à l'utilisation de produits carbonés.

290
295 Vous savez, lorsque les humains, lorsqu'ils trouvent une solution, ont l'intention de l'utiliser au maximum. Alors résultat, qu'est-ce qui s'est passé, c'est que quand on a découvert, au début du siècle, aux alentours des pays du Moyen-Orient où on trouvait du pétrole de manière accidentelle comme ça, en se promenant, lorsqu'on a trouvé ce pétrole-là, on s'est rendu compte que, quelques chimistes aidant, qu'effectivement, on pouvait faire des choses merveilleuses. Et on a fait des choses merveilleuses.

295
Le problème, c'est que maintenant, on est tellement dans une ornière confortable qu'on pense qu'on va devenir, et regardez l'argumentation de certains politiciens, on va devenir

absolument complètement dépendants lorsqu'on n'aura plus de carbone et de substances carbonées à, comment dirais-je, de substances carbonées à traiter.

300

Or s'il fallait donner des exemples, je vous en donnerais juste un. Vous savez, à la veille de la Deuxième Guerre mondiale, le gouvernement de Hitler avait besoin, un besoin pressant de caoutchouc pour alimenter ses camions et sa machine de guerre. Ils ont fait appel à des chimistes qui ont réussi à fabriquer du caoutchouc à partir du charbon.

305

Ça veut dire que l'intelligence humaine est plus forte que le confort des économistes. Il faut juste fournir de l'argent aux instituts de recherche en chimie et en biochimie et en biologie et, au lieu de dépenser bêtement de l'argent à des choses qui sont sur le temps improductives, ne vaudrait-il pas mieux tout de suite commencer à faire des centres de recherche beaucoup plus utiles à la collectivité et au monde en entier pour essayer de replacer ça!

310

La stratégie, parlons deux (2) secondes, est-ce que le Québec a besoin de projets énergétiques à partir des substances carbonés, à partir des énergies fossiles?

315

La géographie nous a fait un immense cadeau aux Québécois, de la même chose qu'aux Norvégiens et aux gens de la Colombie-Britannique, c'est qu'à ma connaissance, il peut y en avoir d'autres, mais à ma connaissance, c'est les trois (3) seuls endroits au monde qui sont favorisés par une géographie spéciale qui, sur des hauteurs, accumulent des masses d'eau incroyables et par gravité, elles retombent à la mer. Alors le résultat, ces trois (3) nations dans le monde ont établi des barrages et ont fait de l'hydroélectricité leur cheval de bataille.

320

Alors si on revient à l'exemple du Québec, c'est la stratégie prépondérante du Québec. Certains écologistes reconnaissent que la solution hydroélectrique n'est pas la meilleure, parce qu'elle induit des problèmes, et vous savez, vous au BAPE, qu'effectivement, il y a aussi des problèmes.

325

Mais les problèmes de l'hydroélectricité ne sont rien à côté du réchauffement climatique, parce que vous et moi, nous serons redevables pour les jeunes enfants de notre position actuelle sur le réchauffement climatique. Certains ministres et, ce matin, monsieur Baird, le ministre de l'Environnement du gouvernement de monsieur Harper, a fait la manchette en disant: je refuse d'admettre que ça existe!

330

PAR LE PRÉSIDENT:

335

Non, il a dit: je refuse d'admettre l'achat des permis d'exédence en matière d'émissions de gaz carbonique. C'est ce que j'ai compris ce matin.

Allez-y, ça va, continuez.

340 **PAR M. JEAN-CLAUDE FLORENCE:**

"Pas question de respecter les cibles de Kyoto", réaffirme John Baird. Sans respecter les cibles de Kyoto, nous allons vers un problème, un problème que nous aurons à gérer. J'ai pas dit qu'il était insoluble, je dis simplement que nous allons avoir un problème si ici et ailleurs, des gens ont cette attitude-là et cette réflexion-là.

Lorsque vous avez, au niveau canadien, vous comprenez, si on regarde l'ensemble des provinces canadiennes, on s'aperçoit que la Colombie-Britannique, elle, a la chance du Québec d'avoir de l'hydroélectricité comme le Québec – je signale au passage, pour ceux qui n'en sont pas convaincus, que la puissance éolienne possible au Québec est deux (2) fois supérieure à l'énergie produite en hydroélectricité, potentielle en hydroélectricité.

Ce qui est fondamental, ce qui est faramineux, ce qui est merveilleux, c'est qu'il y ait des gens qui disent que les éoliennes ne sont pas esthétiques! Et c'est épouvantable d'entendre ça. Lorsque j'ai la chance d'aller voir ma mère en France, lorsque je reviens de France, j'ai le loisir d'admirer des choses qui sont merveilleusement architecturales, ce sont les centrales nucléaires qui ont poussé le long de la Garonne dans la région d'Agen.

Ce que les gens ne disent pas, c'est que traiter les traitements d'une centrale nucléaire sont épouvantables. Gaz de France qui est partie prenante du projet Rabaska a fait une proposition à Enbridge et aux sables bitumineux en disant, vous avez des problèmes de traitement des sables bitumineux, donc prenons la solution française, construisons des centrales nucléaires en Alberta pour chauffer l'eau, parce que c'est nécessaire, c'est une condition!

Ce qu'on revient à dire, c'est que lorsque le projet Rabaska n'est pas juste un projet de port méthanier, le projet Rabaska s'inscrit dans une problématique plus large de gens...

370 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais vous demander d'accélérer, monsieur Florence, pour nous permettre d'échanger avec vous quelques questions.

375 **PAR M. JEAN-CLAUDE FLORENCE:**

Oui, absolument. Je pense que lorsqu'on revient sur le problème de changements climatiques, je pense que le mot est très simple, il faut que nous ayons le courage d'admettre que tel projet est néfaste et participe au réchauffement climatique. Il faut absolument que nous ayons ce courage-là. Ça, c'est une première.

380 Ensuite, dans le projet Rabaska, ce qui me dérange, ce qui me dérange personnellement à titre de citoyen, c'est que les intérêts de l'Alberta sont respectés puisque

385

Enbridge construit des oléoducs, des gazoducs, bon, et c'est très bien. Ils ont une occasion d'affaires. Gaz de France est un gros partenaire dans les industries reliées au gaz naturel, très bien.

390

Gaz Métro est un entremetteur entre les deux (2), fait des affaires. Mais quitte à dire après qu'il faut respecter, qu'on parle d'environnement, j'aimerais lorsqu'on parle du projet Rabaska, on ait la décence, j'y reviens, c'est très important, on ait la décence de dire, elle ne participe pas au plan de protection de l'environnement.

PAR LE PRÉSIDENT:

395

D'accord.

PAR M. JEAN-CLAUDE FLORENCE:

400

Autre chose aussi, et je pense que c'est très important! C'est que, vous savez, nous n'aimons pas les ours polaires, pour en référer à Taxi 0-22, il dit, qu'est-ce qu'on a à foutre des ours polaires, le conducteur, enfin Patrick Huard dans Taxi 0-22! Moi, personne se soucie de moi, donc!

405

Un ours polaire est très important dans la chaîne alimentaire mondiale. Accroître la circulation sur le Saint-Laurent avec des méthanières qui sont pour la rentabilité de plus en plus gros, forcément, pour le moment on respecte, après on cherche la rentabilité. Ce sont des entreprises cotées en Bourse, elles sont là pour satisfaire leurs actionnaires et non pas pour satisfaire forcément des normes environnementales.

410

Ce dont on parle moins, c'est la protection de toutes les espèces qui gardent le Saint-Laurent, d'autant plus qu'avec le réchauffement climatique et la baisse de température dans le cercle polaire appréhendée, il y a beaucoup d'espèces qui vont migrer, qui vont venir, pourquoi, parce qu'il y a beaucoup de possibilités pour les bélugas et autres de se reproduire.

415

Ce dont on ne parle pas, c'est la pollution sonore aussi. Il y avait eu un reportage à Radio-Canada qui était merveilleux qui montrait l'incidence sur la croissance et le développement des espèces marines due au fonctionnement des hélices, au fonctionnement des moteurs, tout ça, etc.

420

PAR LE PRÉSIDENT:

Encore je vous invite à accélérer pour l'échange entre nous!

PAR M. JEAN-CLAUDE FLORENCE:

425 Oui, j'ai pratiquement terminé. Alors je me demande si avec tous ces impacts, ne vaudrait-il pas mieux transformer le projet Rabaska en un projet à vocation écotouristique qui serait avec des centres d'étude du Bas-Saint-Laurent?

430 Au terme d'emplois, les gens s'y retrouveraient de la même façon.

Et j'aimerais terminer par quelque chose d'important, c'est qu'il va falloir que, et les gens d'affaires qui sont dans la salle, j'aimerais ça qu'ils regardent là-dessus, c'est qu'au-delà de l'économie, l'économie est axée sur les substances carbonées; actuellement, il va falloir que l'on fasse de l'économolomie, c'est-à-dire de l'économie en ayant des réelles préoccupations
435 environnementales. Si on ne le fait pas, il faudra qu'on soit responsable, que vous soyez responsables et que je sois responsable des questions et des réponses qu'on va donner à la population.

PAR LE PRÉSIDENT:

440 D'accord.

PAR M. JEAN-CLAUDE FLORENCE:

445 Je vous remercie de votre attention.

PAR LE PRÉSIDENT:

450 Je vous en prie, monsieur Florence.

Votre position concernant l'utilisation de combustibles fossiles, vous et monsieur Hubert Reeves à propos du Suroît et la problématique des changements climatiques...

PAR M. JEAN-CLAUDE FLORENCE:

455 J'ai demandé à monsieur Reeves si je parlais en son nom, je ne parle pas en son nom, je parle en mon nom.

PAR LE PRÉSIDENT:

460 Non, entendu. Mais il a participé publiquement au débat contre le Suroît, ça, c'est très légitime. Il y a beaucoup beaucoup d'intervenants devant la Commission qui ont invoqué ça comme raison, un fondement pour justifier le rejet d'un éventuel projet Rabaska.

465 Ce que je trouve assez particulier, c'est que vous dites dans le mémoire que le projet Rabaska fait partie d'un dessein ou d'un plan au centre duquel se trouve Gaz de France qui vise finalement à exporter le gaz naturel de Lévis vers l'Europe et vers la France.

PAR M. JEAN-CLAUDE FLORENCE:

470 Oui...

PAR LE PRÉSIDENT:

475 Non, un instant. Non, c'est pas ça du tout, le projet qui nous est présenté. Il n'y a aucune composante d'exportation de gaz naturel, que ce soit de provenance albertaine ou autre, de Lévis vers l'Europe ou la France. C'est juste pour clarifier ça.

480 Ce n'est pas du tout le projet. Voilà, cela dit, monsieur Paré!

Monsieur Waaub!

PAR M. JEAN-CLAUDE FLORENCE:

485 J'ai juste un petit point justement que j'ai oublié de mentionner. Vous savez, dans l'utilisation des centrales à gaz liquéfié comme les centrales nucléaires, le gros problème de toutes ces centrales, c'est la robinetterie, comme chez vous.

PAR LE PRÉSIDENT:

490 Ça, je vous le concède en tant qu'ingénieur chimiste, je comprends ça très bien.

PAR M. JEAN-CLAUDE FLORENCE:

495 On est bien d'accord. Et c'est souvent, on le met sous le tapis, ça, et c'est un point qu'on met sous le tapis et qui est dommageable. Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

500 Très bien. Merci beaucoup, monsieur Florence, de votre contribution, merci.

505

CASCADES INC.

510 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'invite Cascades inc., monsieur Benoît Gratton s'il vous plaît. Et je constate que vous preniez des notes de façon assez disciplinée lors de la présentation passée!

515 **PAR M. HUBERT BOLDUC:**

Monsieur le Commissaire, messieurs les Commissaires, merci de prendre le temps de nous recevoir.

520 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Avec plaisir.

PAR M. HUBERT BOLDUC:

525

La présentation de Cascades est fort simple. Dans un premier temps, nous allons vous parler très brièvement de Cascades, de l'entreprise, de son évolution depuis les quarante (40) dernières années et ensuite, nous tomberons dans le vif du sujet, à savoir l'évolution de nos coûts énergétiques, la pollution et avantages environnementaux, la contrainte de transport, la nécessaire importation du gaz naturel et les avantages d'une source d'approvisionnement au Québec de GNL.

530

Et en conclusion, nous terminerons sur ce que l'on pense que sont les avantages qui militent en faveur du projet Rabaska.

535

Essentiellement, Cascades est une entreprise qui œuvre au Québec depuis 1964 et au fil des ans, est devenue une multinationale dans le secteur des pâtes et papiers. Fait intéressant, avec une centaine d'unités, Cascades, malgré une production importante dans le secteur des pâtes et papiers, est demeuré un leader en matière environnementale. Quand on regarde l'histoire de Cascades, c'est une entreprise qui a toujours œuvré dans la protection de l'environnement en recyclant déjà depuis le début des années soixante la matière première. Soixante-quinze pour cent (75 %) de la production de papier fabriqué chez Cascades est fait à partir de matières recyclées. On n'a pas de CAAF, nous ne sommes pas dans l'exploration forestière.

540

545

On a été des pionniers en matière environnementale, et on a été des pionniers également en matière énergétique, en matière de consommation d'énergie, étant d'ailleurs la première entreprise à installer des installations de cogen au Canada en 1989.

550 J'ai bien aimé la présentation de monsieur Florence qui, malheureusement n'était pas aussi claire et belle que la ville qui porte son nom...

PAR LE PRÉSIDENT:

555 On commente pas les présentations!

PAR M. HUBERT BOLDUC:

560 Désolé. Et donc dans le domaine de l'énergie aussi, nous avons mis de l'avant des manières de recycler du méthane et de recycler d'autres types d'énergie, notamment de la cogen, des biomasses et autres types.

565 Cascades est aujourd'hui une entreprise qui a quatorze mille (14 000) employés et qui a un chiffre d'affaires de quatre milliards (4 G\$). Ce qui est intéressant, c'est que la ligne conductrice de toutes nos opérations a toujours été axée autour de l'environnement, et ce léger préambule est important, parce qu'il sous-tend un peu la présentation que mon collègue Benoît Gratton va vous faire, à savoir pourquoi est-ce que Cascades est en faveur du projet Rabaska, notamment pour des avantages économiques certes mais aussi et surtout pour des avantages environnementaux.

570 Je lui cède la parole.

PAR M. BENOÎT GRATTON:

575 Alors la première diapositive dresse les besoins énergétiques comblés chez Cascades depuis quelques années. On se rend compte que de plus en plus, on essaie de se tourner des combustibles fossiles contre les combustibles, les énergies vertes. On utilise la biomasse, on utilise le biogaz et on utilise encore principalement le gaz naturel contrairement à la plupart des grands industriels, on utilise principalement le gaz naturel, d'abord pour des raisons

580 environnementales.

585 On utilise le gaz naturel pour une raison assez importante. C'est que les gaz qui sont émis, les gaz de combustion qui sont émis par le gaz naturel, quand on les compare au pétrole, et là encore j'aimerais peut-être revenir sur la présentation de monsieur Florence, mais à la quantité d'énergie qu'on consomme et les besoins énergétiques, on a vu plus tôt que les besoins énergétiques étaient comblés en partie par l'électricité, et tant mieux si au Québec on peut la faire de façon hydroélectrique, mais pour produire la vapeur et produire le papier, on a besoin de masses d'énergie extrêmement importantes, et cette énergie-là, elle est généralement disponible au consommateur en forme de pétrole ou en forme de gaz naturel.

590 Or si on compare les deux (2), le pétrole émet cinquante pour cent (50 %) de plus de CO₂, trois point sept (3,7) fois plus de NO_x et près de dix-huit cents (1800) fois les émissions

d'oxyde de soufre. Alors évidemment, nous, comme compagnie verte, on préfère de beaucoup utiliser le gaz naturel.

595

Et un des obstacles qui nuit à la consommation de gaz naturel, c'est le prix par rapport au prix du mazout lourd. La mazout lourd au Québec, j'ai dressé un graphique qui illustre le prix du mazout lourd comparativement au gaz naturel et souvent, il y a un écart en faveur du mazout lourd. Et si on avait un terminal méthanier au Québec, bien, c'est écart serait nécessairement rétréci et encouragerait peut-être d'autres industriels à utiliser davantage le gaz et émettre moins de polluants.

600

Au niveau du transport, on voit que le Québec, en haut à droite, est à l'extrême opposé de toutes les sources de gaz naturel, tant au Canada qu'aux États-Unis. Les points en orange représentent les bassins de production de gaz naturel existants; et évidemment, le fait qu'on soit à l'autre bout, bien, ça nécessite des coûts de transport supplémentaires.

605

Maintenant, le gaz naturel qui va arriver, le gaz naturel arrivera en Amérique du Nord parce qu'on aura des besoins à combler éventuellement, et ce gaz-là, s'il arrive dans les points comme le golfe du Mexique qu'on voyait précédemment, alors si le gaz arrive par bateau dans le golfe du Mexique, au niveau économique, au Québec, on demeure encore perdant, parce qu'on aura toujours à payer ce gaz-là.

610

Si on compare les prix de gaz naturel entre Empress qui est le point de livraison en Alberta et Iroquois qui est le point de livraison le plus près des consommateurs du Québec, on se rend compte qu'en période de pointe, en période de grands froids, l'effet d'augmentation de prix est encore plus grand chez nous, parce qu'on a de la contrainte au niveau transport, et non seulement le prix est plus élevé, mais souvent on est interrompu, et au moment d'interruption, on n'a pas le choix que de se tourner vers une source alternative qui est encore le pétrole lourd. Donc encore une fois, l'amenée de gaz naturel liquéfié nous permettrait de réduire notre consommation de pétrole lourd.

615

620

Au niveau de la production en Amérique du Nord, toutes les études démontrent que la quantité de gaz naturel disponible à partir de l'Amérique du Nord sera en déclin dans les années à venir et que la demande est toujours en augmentation. Donc le gaz naturel qui viendra en Amérique devra venir d'autres pays.

625

Et évidemment, nous, si on installe le port méthanier chez nous au Québec, on sauvera sur les coûts de transport de cette matière-là.

630

D'autres études ont démontré que le coût de transport du gaz naturel provenant de n'importe où, bien, de la plupart des endroits de production de gaz naturel dans le monde qui peut être liquéfié et transporté en Amérique, le Québec a souvent un avantage au point de vue coût de transport maritime.

635

640 Alors on a deux (2) choix! Ou on installe le quai d'importation au Québec et on utilise le gaz pour nos besoins; et s'il y a des surplus, on pourra l'exporter vers les États-Unis. Ou on le fait venir dans le golfe du Mexique et on paie en plus tout le transport pour l'amener jusqu'à nos installations au Québec, parce que, je vous le répète, le gaz naturel ou l'énergie fossile, c'est pas quelque chose qu'on peut se débarrasser à terme. On a besoin de cette énergie-là pour continuer à produire.

645 Les coûts de production de gaz naturel à l'étranger, une fois liquéfié, transporté ici et vaporisé de nouveau, selon les études les plus récentes, sont encore dans des prix comparables ou avantageux par rapport au prix de production locale. Donc un terminal méthanier ici, c'est une source d'approvisionnement pour nos entreprises; c'est aussi une source de revenus pour le Québec si on peut utiliser les pipelines de Gaz Métropolitain pour envoyer les surplus vers l'Ontario ou vers le sud.

650 Donc refuser un projet de terminal méthanier, c'est certainement ajouter à notre coût de gaz et à nos frais de livraison.

655 Alors si on résume les arguments qui militent en faveur du projet Rabaska! D'abord les avantages environnementaux, comparativement à l'énergie alternative disponible. Et aussi les avantages économiques.

660 Par exemple chez nous, si on pouvait réduire nos frais de transport de cinquante sous du gigajoule (50 ¢/GJ), ça représenterait une économie de cinq millions de dollars (5 M\$) par année. Alors on étend ça à toute l'industrie des pâtes et papiers et on étend ça aux industries en général, ça fait des sommes assez considérables.

Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

665 Bien je vous en prie, monsieur Gratton et monsieur Bolduc j'imagine, parce que c'est pas présenté?

670 Juste une question pour confirmer ou, le cas échéant, infirmer ce que j'ai compris. Donc vos installations, Cascades au Québec, vous payez un peu plus cher le gaz naturel que des installations comparables en Ontario, du fait qu'il y a un coût de transport supplémentaire?

PAR M. BENOÎT GRATTON:

675 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

680 Est-ce que les interruptions d'alimentation de gaz naturel à la fin du tuyau, genre Lévis, est-ce que ces interruptions arrivent même s'il y a des contrats qui ne sont pas interruptibles?

PAR M. BENOÎT GRATTON:

685 Non. Les interruptions ont lieu strictement sur les contrats interruptibles et elles sont beaucoup plus fréquentes au Québec que pour des usines comparables qu'on a en Ontario sur des contrats interruptibles aussi.

PAR LE PRÉSIDENT:

690 Selon votre expérience, est-ce qu'un client industriel dans la zone de Lévis ou Chaudière-Appalaches pourrait chercher auprès des sources d'approvisionnement de gaz naturel des contrats sans interruption et pourrait se faire refuser la demande parce qu'il y en a pas?

695 **PAR M. BENOÎT GRATTON:**

S'il pourrait...

PAR LE PRÉSIDENT:

700 Demander à Gaz Métro de fournir du gaz naturel garanti sans interruption, est-ce que c'est possible qu'un client industriel se fera refuser en disant, on peut pas vous garantir l'absence d'interruptions dans la zone d'insertion du projet par exemple?

705 Comparativement à un client comparable ente Thunder Bay et Toronto disons?

PAR M. BENOÎT GRATTON:

710 Le tarif ferme pourrait être disponible éventuellement si tous les industriels comme nous qui sommes au tarif interruptible, pour aider à stabiliser la demande, si tous les industriels demandaient un tarif ferme, je ne crois pas que Gaz Métro pourrait tous nous alimenter. Il y aurait bris d'alimentation.

715 Par contre, sur une base individuelle, si je demandais un tarif ferme pour une de mes usines, je pourrais possiblement l'obtenir à un coût beaucoup plus élevé.

PAR LE PRÉSIDENT:

Beaucoup plus élevé de combien, au pif?

720 **PAR M. BENOÎT GRATTON:**

En milliers de dollars par année. Sur une usine moyenne, je pourrais dire que ça représente deux cent cinquante mille dollars (250 000 \$).

725 De plus pour sécuriser l'approvisionnement sans interruption?

PAR M. BENOÎT GRATTON:

Pour un approvisionnement ferme.

730

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Monsieur Waaub!

735

Monsieur Paré.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

740 Oui. Une première question! Bien, je pense qu'on reconnaît généralement que Cascades affiche un comportement environnemental avantageux ou qui la distingue vis-à-vis un bon nombre d'autres entreprises.

745 Vous dites d'ailleurs à un moment donné qu'à l'instar de plusieurs autres entreprises, en raison de la hausse vertigineuse des prix du gaz naturel, vous avez été tenté d'utiliser davantage de mazout lourd, etc.

Et que vous aviez, semble-t-il, pris la décision de ne pas le faire, c'est-à-dire, de rester au gaz naturel.

750 **PAR M. BENOÎT GRATTON:**

Effectivement.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

755

Est-ce qu'il existe ce que j'appellerais en quelque sorte une filière, regroupement, association ou autres d'entreprises qui se posent plus que d'autres des questions d'ordre environnemental, qui les amènent à nuancer par exemple l'analyse d'une situation autrement que juste à la lumière des coûts et en intégrant des considérations économiques?

760

Encore, qu'est-ce qui amène une entreprise comme la vôtre à afficher le comportement que vous décrivez?

PAR M. BENOÎT GRATTON:

765 On a, dans la constitution de l'entreprise, un fort penchant vers le vert, vers l'environnement. Donc tous les efforts qu'on peut faire pour améliorer notre bilan environnemental, on va le faire.

770 C'est pas nécessairement le cas pour l'ensemble des industriels et l'ensemble des entreprises qui, comme nous, ont d'abord des besoins économiques et des besoins de rendement.

775 Donc effectivement, le poids sera pas le même chez tout le monde pour être prêt à payer un peu plus cher pour améliorer l'environnement comme on le fait.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

780 Deuxième question en rapport avec ça! Est-ce que le contrôle du prix du gaz naturel serait le seul facteur qui pourrait consister en une incitation à utiliser davantage de gaz naturel dans des procédés industriels ou dans un contexte industriel?

Est-ce qu'il y a d'autres considérations reliées à d'autres intrants énergétiques qui peuvent influencer une décision comme celle-là?

785 **PAR M. BENOÎT GRATTON:**

Bien, oui, il y aurait effectivement des incitatifs économiques, si la Bourse de carbone venait qu'à être mise en place.

790 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça commence à jouer un rôle.

PAR M. BENOÎT GRATTON:

795 Ça jouerait évidemment.

PAR M. HUBERT BOLDUC:

800 On est déjà d'ailleurs un vendeur de carbone, de crédit sur le marché européen. Alain Lemaire est un des présidents d'entreprise au Québec qui est le plus en faveur ou qui pousse pour que le gouvernement Harper rende publiques les cibles.

805 Et pour peut-être revenir à la question précédente que vous avez posée, il y a des avantages à effectivement être vert et on commence à le sentir aujourd'hui beaucoup plus qu'auparavant.

810 Je l'ai dit en introduction, Cascades est une entreprise qui est exemplaire en terme environnemental au Québec, et à une époque où c'était peut-être pas aussi rentable que ça peut le devenir aujourd'hui, je vous donne deux (2) exemples!

815 Les entreprises commencent à se tourner vers des produits qui sont de plus en plus respectueux de l'environnement et on est de loin l'entreprise qui a le meilleur portfolio, si vous me permettez l'expression, de produits verts. Mais aussi il y a des entreprises, et je vais nommer Wal-Mart qui est quand même pas la dernière des entreprises, qui commence à constituer des groupes de réflexion consultatifs pour qu'ils améliorent leur aspect environnemental.

820 Et automatiquement Cascades est invité. Donc si dans le passé, ça a peut-être pas été nécessairement rentable, on commence à réaliser aujourd'hui que ça le devient fortement.

PAR LE PRÉSIDENT:

825 D'accord, merci. Monsieur Gratton, monsieur Bolduc, très apprécié, votre contribution est intéressante. Merci.

BERNARD VACHON

830

PAR LE PRÉSIDENT:

J'invite monsieur Bernard Vachon s'il vous plaît à partager ses avis avec la Commission!

835

Bonjour monsieur Vachon, on a pris connaissance de votre dernier ajout!

PAR M. BERNARD VACHON:

840

Monsieur le Président, messieurs les Commissaires, mesdames et messieurs!

845

Je dois tout d'abord préciser que c'est à double titre que je vous ai soumis un mémoire sur le projet Rabaska! À titre de citoyen de la ville de Québec et particulièrement soucieux des questions environnementales mais aussi à titre d'expert indépendant en développement régional et local.

850 Durant plus de trente (30) ans, j'ai œuvré comme professeur chercheur au Département de géographie de l'Université du Québec à Montréal et aussi comme consultant auprès de plusieurs ministères, tant au provincial qu'au fédéral, sur diverses questions de développement territorial.

855 Depuis mon départ à la retraite en 2000, j'interviens comme conseiller occasionnel auprès de l'ACDI sur des questions d'évaluation des programmes de développement en Afrique de l'Ouest et du Centre, notamment au Burkina-Faso, au Bénin, au Sénégal et prochainement au Maroc.

Cette présentation reprend plusieurs points du mémoire que je vous ai soumis, mais elle apporte aussi des éléments complémentaires.

860 Le support visuel Power Point que j'ai préparé vous paraîtra peut-être dense, mais il a été construit, il a été fait pour apporter le plus d'information possible pour que chacun puisse bien entendre et comprendre la nature de mes propos.

865 Il faut réaliser qu'en 2007, un projet industriel de l'ampleur de Rabaska ne peut d'autre part, au-delà des considérations d'ordre technique, ne peut souscrire aux principes de développement durable sans satisfaire aux critères d'acceptabilité sociale.

870 J'aimerais rappeler d'entrée de jeu que lors de mes études doctorales au début des années soixante-dix, à la London School of Economics and Political Science de Londres, j'avais un professeur qui nous répétait inlassablement "Planning is for people".

875 C'est-à-dire que dans une démarche de planification territoriale, en tenant compte des moteurs de développement que représentent notamment les gros projets industriels, il fallait d'abord et avant tout resituer l'homme au cœur de la démarche de planification du développement.

Cette maxime m'a accompagné durant toute ma carrière et j'ai tenté de la transmettre à mes étudiants avec autant de ferveur et de conviction que le faisait mon ancien professeur.

880 Donc dans un premier temps, nous allons développer cet aspect, "Planning is for people". Dans le façonnement des cadres de vie des villes et des villages, le talent et l'innovation, c'est-à-dire la capacité innovante des responsables qui sont si pressés de recruter et de fixer des activités génératrices d'emplois, ne doivent jamais perdre de vue que le développement et l'épanouissement des communautés sont au cœur de toute démarche de planification territoriale.

885 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, troisième paragraphe, "Planning...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 4, premier paragraphe, fin)

Et de l'île d'Orléans.

890

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, deuxième paragraphe, "Les inquiétudes...")

FIN DE LA LECTURE (Page 6, deuxième paragraphe, fin, "... cadres de vie.")

895

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais vous demander, monsieur Vachon d'accélérer.

PAR M. BERNARD VACHON:

900

Oui, j'achève.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, avant-dernier paragraphe, "Le projet...")

905

FIN DE LA LECTURE (Page 6, fin)

Vous aurez compris que mon intervention, comme toutes celles qui vous ont été présentées, interrogeant la pertinence d'un port méthanier à Lévis, n'a rien à voir avec un intégrisme en croisade contre le projet Rabaska.

910

Nous tentons simplement de faire valoir la raison écologique et humaine face aux considérations économiques prépondérantes dans un projet privé aux multiples impacts.

Je vous remercie.

915

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Vachon.

920

Monsieur Waaub.

Monsieur Paré.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

925

Rapidement, c'est presque dans la perspective d'un commentaire! Je prends bonne note de votre sorte de phantasme que vous faites à la fin de nous voir tout à coup assis autour d'une table dans un restaurant du Vieux-Québec! Vous aurez en même temps constaté que dans un projet comme celui-ci, on fait face à des opinions extrêmement tranchées pour et contre.

930

PAR M. BERNARD VACHON:

Oui.

935

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

Je veux absolument pas présumer évidemment de ce qui sortira de notre travail, mais il y a fort à parier qu'on fera, quoi qu'il arrive, des heureux ou très heureux et des malheureux ou très malheureux.

940

PAR M. BERNARD VACHON:

J'en suis conscient. Tout est probablement dans les nuances, dans le contenu des recommandations qui seront formulées.

945

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

Voilà.

950

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

Comment vous évaluez les retombées en termes de développement local?

955

PAR M. BERNARD VACHON:

Bien, c'est évident qu'on peut comprendre l'attitude spontanée d'une municipalité qui, heureusement, varie, on l'a constaté, si on réfère au cas du conseil de la municipalité de Beaumont et celui de Lévis, on peut comprendre cette attitude qui perçoit, c'est-à-dire un conseil municipal qui perçoit des avantages en termes de taxation, en termes de retombées directement dans son milieu, les avantages fiscaux, mais aussi la perspective de la création d'emplois.

960

Maintenant, je pense qu'il faut reconnaître que de telles retombées existent, mais encore une fois, il faut les mettre en perspective par rapport à d'autres préoccupations, par rapport à des préoccupations d'ordre social, d'ordre culturel, d'ordre patrimonial.

965

Et je pense que cette tendance quasi instinctive doit être nuancée par la prise en compte de d'autres considérations que font valoir précisément les points de vue environnementaux et sociaux.

970

PAR LE PRÉSIDENT:

975 D'accord. Merci beaucoup monsieur Vachon. Et si vous avez une recommandation pour un restaurant, laissez-le à madame Primeau en arrière!

PAR M. BERNARD VACHON:

980 Parfait, j'y manquerai pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

985 D'accord, merci.

DENNIS BEVINGTON

PAR LE PRÉSIDENT:

990 Je vais me permettre d'exercer certaines discrétions présidentielles et inviter à l'avance, histoire de pouvoir rattraper son avion, monsieur Dennis Bevington, s'il est avec nous, et que les inscrits avant monsieur Bevington ne m'en tiennent pas rigueur.

995 **M. DENNIS BEVINGTON :**

Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

1000 Bonjour, Monsieur.

M. DENNIS BEVINGTON :

1005 Je regrette que je ne parle pas français ...

THE CHAIRMAN :

1010 We will receive your presentation in English with pleasure.

M. DENNIS BEVINGTON :

En anglais, oui.

1015 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

1020 **Mr. DENNIS BEVINGTON :**

I am here speaking on behalf of the Democratic Party of Canada and myself as the energy critic for the Party. I have had extensive experience in the development of energy policies in my region of the country, the Northwest Territories, and I am very interested in the future that we have in our natural gas industry.

1025

And, of course, as is going on in Parliament now, we have a very serious debate on the future of Canada, Quebec, in relationship to the Kyoto Protocol and to the issues surrounding climate change. But also in Parliament, we have gone through a very extensive debate this year on NAFTA with the United States over the softwood lumber issue. And quite clearly, even when Canada is in the right by law, our ability to deal with the United States on an equal basis is limited. And we have not yet tried to deal with the United States when we do not have the law on our side.

1030

I think that is an important point I want to make and it is something that leads on to the discussion of NAFTA and LNG.

1035

(THE PARTICIPANT READS HIS BRIEF)

Page 2, the sentence starting: *The proponent has submitted [...]

Page 2, the sentence ending: [...] than it domestically produces.+

1040

Any discussion of interruption of supply by a Party to the Agreement is really about energy flowing to the United States. None of the provisions apply to Mexico.

(THE PARTICIPANT CONTINUES TO READ HIS BRIEF)

1045

Page 3, the sentence starting: *My argument is that NAFTA [...]

Page 3, the sentence ending: [...] which the Parties may agree;+

1050

And I go on to explain what that provision means. We think that the proportionality clause in NAFTA plays a role in the total gas supply that is available to Canada and the proportion of which is exported to the United States. And if our gas supplies increase and we increase the supply to the United States, then we must maintain that.

(THE PARTICIPANT CONTINUES TO READ HIS BRIEF)

1055

Page 4, the sentence starting: *Imports of Natural gas [...]

Page 4, the sentence ending: [...] imports were interrupted.+

1060 So, this may lead to supply issues in Canada. And in fact, if you look at the Natural Resources Canada projections for the future of natural gas supply in Canada, we will in the short-term be in a difficult situation with our exports to the United States.

(THE PARTICIPANT CONTINUES TO READ HIS BRIEF)

1065 **Page 4, the sentence starting: *This subsection also comes [...]**

Page 4, the sentence ending: [...] impact upon Canada's energy security.+

1070 And if the gas is utilized in Quebec, the plan then, of course, the gas available in the rest of Canada would most likely flow to the United States. So, in either situation, we are going to see most likely in the short term an increase in the movement of natural gas to the United States with the development of LNG terminals in Canada.

(THE PARTICIPANT CONTINUES TO READ HIS BRIEF)

1075 **Page 5, the sentence starting: *NAFTA prevents Canada from [...]**

Page 5, the sentence ending: [...] and of refined products.+

1080 While the proponent has argued that the Natural Gas from this propose terminal would be used to provide energy to the residents of Quebec, this in the future may be that a better business case would be to ship the Natural Gas to markets in the United States. There is no certainty here of the market to Quebec.

(THE PARTICIPANT CONTINUES TO READ HIS BRIEF)

1085 **Page 5, the sentence starting: *Should the proponent be allowed [...]**

Page 6, the sentence ending: [...] of Natural Gas prices for Canadians.+

Subsection B of Article 605 states:

1090 *The Party does not impose a higher price for exports of an energy or basic petrochemical good to that other Party than the price charged for such good when consumed domestically...*

1095 So, in reality, the price of natural gas in Canada, whether it be from LNG or from local supplies, will remain remarkably the same with perhaps some differentiation due to cost of shipping.

And it is another matter I would like speak to here which is not in my ... but when we look at the supply of liquefied natural gas in the world and we recognize that, as the international market increases, we are creating another mobile fossil fuel. And that mobile fossil fuel will have the ability to compete with other mobile fossil fuels in many other markets.

1100

And if you look at pricing of mobile fossil fuels now, for instance fuel oil, on a unit basis, on an energy unit basis, you would see that liquefied natural gas is considerably less costly. So, in the future, if you have two mobile sources of fossil fuel energy, they will tend to move to a position of status in terms of their energy content. That is a simple rule of economics.

1105

They are both available anywhere in the world through the mobility of ocean transport. Then they will move to status. And so we can see that the likelihood of liquefied natural gas remaining at a low price in a situation of low supply worldwide and low demand, when it moves to high supply and high demand, that is very unlikely.

1110

THE CHAIRMAN :

Okay.

1115

Mr. DENNIS BEVINGTON :

So, in any case, we will be fixed on a price of natural gas in Canada. And if the price of liquefied natural gas exceeds that of domestic supply, then domestic supply will probably rise to meet that. There will be equilibrium in those prices.

1120

While local residents will not see a reduction in their natural gas bills due to this proposal, they will bear other costs. And I am certainly sure that you have heard a lot of evidence about the other costs of the importation of natural gas through a terminal in this region.

1125

THE CHAIRMAN :

Yes.

1130

Mr. DENNIS BEVINGTON :

But I want to speak to one other cost that ... the public government in Canada, to the revenues of public government for the importation of fossil fuel. Right now, for every time that somebody turns the heat in their house on, some public government in this country receives between 30% and 40% of the cost of that gas that is used to burn in their homes. And those revenues, public revenues, are reinvested in hospitals, in public services across this country.

1135

So, what we are creating with the importation of liquefied natural gas is no revenue to public government and we are changing the basis of our economic relationship to energy in this country.

1140

THE CHAIRMAN :

Okay.

Mr. DENNIS BEVINGTON :

1145

And where are we going to import this gas from? Russia. And when we look at ...

THE CHAIRMAN :

1150

Not necessarily in this project. Algeria, etc., etc.

Mr. DENNIS BEVINGTON :

1155

We can differ, but I met with our Canadian Embassy in Russia two weeks ago. They explained to us the nature of the commitment they were building in Russia right now. They explained the Russian plans for the increase of liquefied natural gas. Russia wants to play in this market very strongly.

THE CHAIRMAN :

1160

Yes.

Mr. DENNIS BEVINGTON :

1165

We have seen the kind of actions that Russia takes with natural gas to its customers on pipelines.

THE CHAIRMAN :

1170

Yes.

Mr. DENNIS BEVINGTON :

1175

The customers that they rely on as well too. So, when we think of a mobile source of fossil fuels from countries that will use it to their advantage by taking this on and putting it into our country, we are putting our citizens in the future at risk in terms of energy pricing and supply.

1180

Why are we bringing it in to Canada? We heard presentations this morning that we have adequate reserves in Canada for Canadian use. And I believe that is very much the case. Every graph, every presentation that you see does not show that the domestic use of natural gas is going to put us into a deficit situation.

1185

What is likely to put us in a deficit situation is the exports of natural gas to the United States. So, this project that we are entering into, where we put Quebeckers at risk, where we put Canadians at risk, is ultimately for the benefit of our neighbor.

THE CHAIRMAN :

If we could just allocate some time to have a couple of questions.

1190

Mr. DENNIS BEVINGTON :

Yes, certainly. And I think I have covered most of my points. And the other points are in my presentation ...

1195

THE CHAIRMAN :

Yes, indeed.

1200

Mr. DENNIS BEVINGTON :

... and I wanted to bring those extra points in, because there are things that, of course, come up, you know, in the course of time.

1205

THE CHAIRMAN :

And that was a very good idea. I just want a piece of information. We have read the legal advice that the proponent of the project has produced in relation to NAFTA. And the panel, the Commission has sent another question specifically requesting confirmation of the opinion in light of Article 6.05. So, either we received the answer or we are about to. So, I would like you to keep an eye on it when it gets there through the Website of BAPE.

1210

Now, I would like to push the argument to the limit. You say, « If we accept the notion of proportionality » so that the importation of liquid natural gas will increase the pool of gas available in Canada. And thereby, if there comes a penury at one point, accepting the interpretation that the proportion that Canada continues to export to the United States, subject to a reduction of what is available, we will continue to have to supply whatever at the present is, 35%, 70%, regardless of what is left to us.

1215

1220

Mr. DENNIS BEVINGTON :

That is correct.

THE CHAIRMAN :

1225

Suppose I say, “So what?” in the following sense. We are in a continental market. We are integrated. There is a lot of stuff C double F C that flows from the United States into Canada. The Free Trade Agreement enjoys the support of two of the major three federal parties... I'm not sure,

1230 perhaps the NDP, if it forms the government and when it does, it will serve the notice saying that Canada will pull out of the NAFTA as agreed upon in the plan, that's possible.

1235 In Quebec, the Free Trade Agreement enjoys the support of the two big political families of the province. So, suppose I say, « So what? » So, yes. So, if Canada's available gas goes down and we have to supply the percentage ... unless we want to get out of NAFTA. Is that what you are proposing ultimately? So, then the problem is not really Rabaska. The problem is why are we in NAFTA.

Mr. DENNIS BEVINGTON :

1240 Well, the problem is that we have not had a complete analysis of the development of the liquefied natural gas industry that covers all these aspects.

THE CHAIRMAN :

1245 Yes.

Mr. DENNIS BEVINGTON :

1250 To think that I am sitting at the fourth environmental assessment of a project in Canada and these questions have not been answered is ...

THE CHAIRMAN :

1255 That is a good point, yes, of course.

Mr. DENNIS BEVINGTON :

... is why I am here.

1260 **THE CHAIRMAN :**

Right.

Mr. DENNIS BEVINGTON :

1265 I have sat on environmental assessment panels in the past. The panel is responsible to analyze the issues that must be answered on a project. And so to you, I would say if you do not have an answer to this, if the answer is not yet there, then your job is to find the answer and it is important to the people.

1270 **THE CHAIRMAN :**

1275 Now, Mr. Bevington, that is exactly the point. We need to deal with the project, but you are bringing a component to our attention, and others did, in terms of NAFTA. So, in fact, by essentially raising the issue forces us to discuss NAFTA and get away a little bit from the project in order to come back to it, one would hope. I need to make that point.

Mr. DENNIS BEVINGTON :

1280 And certainly if it requires ... your know, if your signal from a panel on a particular issue to government, you know, you will make a signal if there is an issue that is unresolved. And then you will recommend the appropriate action that the government ...

THE CHAIRMAN :

1285 To clarify it.

Mr. DENNIS BEVINGTON :

1290 To clarify it, that is the role of a panel.

THE CHAIRMAN :

1295 Of course.

Mr. DENNIS BEVINGTON :

1300 I mean you have a larger role, of course, to determine whether this ... you know the extent that you stand for the national interest in this project ...

THE CHAIRMAN :

And « national » being Canadian national interest?

1305 **Mr. DENNIS BEVINGTON :**

Yes.

THE CHAIRMAN :

1310 Yes.

Mr. DENNIS BEVINGTON :

1315 Then I would say that some of the issues that I have raised here would also be of concern to you as well.

THE CHAIRMAN :

1320 They are obviously.

Mr. DENNIS BEVINGTON :

Yes.

1325

THE CHAIRMAN :

Clearly, yes.

1330 **Mr. DENNIS BEVINGTON :**

Absolutely.

THE CHAIRMAN :

1335

Mr. Waaub?

Mr. JEAN-PHILIPPE WAAUB, Commissioner :

1340 Yes. I understand that this problem that you raise is valid only for 36 months, because the data, well, it is a kind of an inertia in the ...

THE CHAIRMAN :

1345 Inertia?

Mr. JEAN-PHILIPPE WAAUB, Commissioner :

Inertia, sorry.

1350

THE CHAIRMAN :

Right, yes.

1355 **Mr. JEAN-PHILIPPE WAAUB, Commissioner :**

Sorry for my pronunciation.

THE CHAIRMAN :

1360

No, it is just to make sure he understands.

Mr. JEAN-PHILIPPE WAAUB, Commissioner :

1365

Inertia in the system for 36 months. Because you said the restriction is compared to the proportion prevailing in the most recent 36-month period. So, it will change ...

THE CHAIRMAN :

1370

Every 36-month period.

Mr. JEAN-PHILIPPE WAAUB, Commissioner :

1375

Yes.

Mr. DENNIS BEVINGTON :

1380

I do not follow that interpretation. When you set the interpretation of the proportionality, it goes back for the 36-month period. I do not see that anything says that it will change after that. If you agree to maintain a percentage, then that percentage will be maintained.

THE CHAIRMAN :

1385

Apply, yes.

Mr. DENNIS BEVINGTON :

1390

You know? So, what they are saying is, « Within the last 36 months, this is the proportion of gas that you provided us, you will continue to provide that to us. Well, if you continue to provide that proportion, then throughout the next 36 months, it will remain the same and onward. » I mean that is ...

Mr. JEAN-PHILIPPE WAAUB, Commissioner :

1395

From which starting date? So, it is only a getting-worse-problem or ...

Mr. DENNIS BEVINGTON :

1400

You know, I did not write this agreement and our Party did not support this agreement. And the Mexicans would not get involved in the energy provisions of this agreement.

THE CHAIRMAN :

Right.

1405

Mr. DENNIS BEVINGTON :

So, we have some issues with it.

1410

THE CHAIRMAN :

One of the advantages, Mr. Bevington, that we draw from the privilege of having you come and address the panel with us is that we have a very interesting legal advice for free, which is a significant saving for the taxpayers who finance the operations of this panel.

1415

I would like to ask a question and feel free not to answer it. Subject of formation of a majority NDP government in a Canadian parliament, will the NPD serve notice of withdrawing from the NAFTA agreement as provided for in the text of the agreement?

1420

Mr. DENNIS BEVINGTON :

That is beyond the subject of this hearing.

THE CHAIRMAN :

1425

I know, I realize that, but I could not resist as a citizen.

Mr. DENNIS BEVINGTON :

1430

Well, you know, we certainly have some very strong reservations about NAFTA. And we have seen them played out in Parliament this year with the softwood lumber deal.

THE CHAIRMAN :

1435

Yes.

Mr. DENNIS BEVINGTON :

1440

You know, as someone very famous in this business once said, I mean, deals go to the larger party, you know?

THE CHAIRMAN :

Deals.

1445

Mr. DENNIS BEVINGTON :

Trade deals go to the larger party.

1450

THE CHAIRMAN :

Right.

Mr. DENNIS BEVINGTON :

1455

And so we are in that situation and what we have to do is make sure that our economy grows in a correct fashion as can. I think quite clearly that we are threading into dangerous grounds with the development of LNG in Canada.

1460

THE CHAIRMAN :

Right.

Mr. DENNIS BEVINGTON :

1465

We are moving towards a Kyoto Protocol agreement and we are linking our children and our grandchildren into expensive infrastructure that has no place in such a world of lower greenhouse gas emissions.

1470

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Paré?

M. JEAN PARÉ, commissaire :

1475

Non.

THE CHAIRMAN :

1480

Thank you, sir, for taking the time to come and address the panel, very much appreciated. And I hope you will keep an eye on the answer regarding Article 6.05. And if you have any comments on the answer, we would be grateful if you could send Madame Primeau an e-mail.

Mr. DENNIS BEVINGTON :

1485

Thank you very much, sir.

THE CHAIRMAN :

1490 Thank you, sir, and have a good trip back.

PAR LE PRÉSIDENT:

1495 On va prendre une pause de quinze (15) minutes!

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1500

**REPRISE DE LA SÉANCE
CHAMBRE DE COMMERCE DE QUÉBEC**

PAR LE PRÉSIDENT:

1505

Alors mesdames et messieurs, on reprend!

Alors vous nous avez devancés, la Chambre de commerce de Québec, monsieur Duquet, bonjour, et présentez vos collaborateurs.

1510

PAR M. LOUIS DUQUET:

1515

Oui bonjour. Alors je suis Louis Duquet, président de la Chambre de commerce de Québec, un organisme qui a été fondé en 1809, donc près de deux cents (200) ans, et à l'époque où elle a été fondée, elle a été fondée pour promouvoir et développer la voie maritime du Saint-Laurent par Québec.

1520

Je suis flanqué à ma gauche de Mélanie Larouche qui est directrice des communications et à ma droite, par Alain Kirouac qui est le vice-président exécutif et directeur général de la Chambre de commerce de Québec.

1525

Alors messieurs les Commissaires, la Chambre de commerce de Québec vient faire aujourd'hui sa propre présentation devant les commissaires du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement au sujet du projet Rabaska, après avoir récemment déposé un mémoire réalisé conjointement avec la Chambre de commerce de Lévis et Pôle Québec Chaudière-Appalaches.

1530

Fort de ses quelque quatre mille (4000) membres provenant de tous les secteurs de l'économie, la Chambre de commerce de Québec constitue le plus important regroupement des gens d'affaires de l'Est du Québec.

1535

Rencontre des forces vives régionales, la Chambre permet à la communauté d'affaires de participer activement à l'essor de la région et d'exprimer son opinion sur les sujets susceptibles d'en influencer son développement. Que ce soit dans les dossiers touchant l'économie, la main-d'œuvre, l'immigration, la réglementation, la Chambre s'est toujours fait un devoir d'exprimer son point de vue, comme elle le fait aujourd'hui dans le cadre des audiences publiques sur le projet de port méthanier Rabaska à Lévis.

1540

Dans le contexte du départ à la retraite de plus de huit mille (8000) fonctionnaires au cours des deux (2) prochaines années, d'un faible taux d'investissement de nos entreprises dans l'amélioration de leur productivité malgré la mondialisation des marchés, du souci de réduire les gaz à effet de serre dans le cadre des objectifs de Kyoto et de la nécessité d'envisager au plus vite une stratégie provinciale de diversification énergétique, la Chambre de

1545 commerce de Québec est d'avis qu'il est impensable de rejeter un projet aussi important que celui de Rabaska à Lévis.

1550 Dès 2005, alors que le consortium formé de Gaz Métro, Enbridge et Gaz de France présentait son projet de port méthanier Rabaska, la Chambre de commerce de Québec s'est positionnée en faveur de la poursuite du processus d'étude et d'analyse du projet dans son ensemble, afin d'être par la suite en mesure de se prononcer en toute connaissance de cause.

1555 Le projet avait été présenté par les promoteurs lors de l'édition 2005 du Forum économique de la Chambre de commerce de Québec et identifié comme étant le projet le plus porteur d'avenir par la communauté d'affaires qui y participait.

1560 Rappelons que le Forum économique 2005 dont le thème était "Choisir pour grandir" proposait une formule de priorisation de projets régionaux, et que quinze (15) des projets présentés avaient été retenus et classés en ordre de priorité par les gens d'affaires, Rabaska arrivant en tête.

1565 Par la suite, en février 2006, la Chambre de commerce de Québec a initié le mouvement "Oui Rabaska", un regroupement massif de gens d'affaires et d'acteurs socio-économiques en faveur du projet Rabaska, afin d'appuyer les efforts déjà entrepris par la communauté d'affaires de la rive sud de Québec sous la gouverne de la Chambre de commerce de Lévis.

1570 Dans une enquête qu'a effectuée en janvier dernier la Chambre, auprès de ses membres, en collaboration avec la firme Action Marketing, la communauté d'affaires a réitéré son appui au projet Rabaska dans une proportion de plus de quatre-vingts pour cent (80 %), et soixante-douze virgule huit pour cent (72,8 %) d'entre eux se sont dits confiants de le voir se réaliser.

1575 Tout récemment, soit le 29 janvier dernier, les chambres de commerces de Québec et de Lévis, ainsi que Pôle Québec Chaudière-Appalaches, unissaient leur voix pour rédiger un mémoire conjoint qui recommandait au BAPE d'aller de l'avant avec le projet de port méthanier Rabaska à Lévis.

1580 Dans leur mémoire, nos trois (3) organisations dédiées au développement économique mettent en évidence les pertes économiques considérables qu'entraînerait la non-réalisation du port méthanier Rabaska.

1585 La dépendance au gaz naturel de l'Ouest canadien, la pression à la hausse sur les prix de l'énergie, la compétitivité restreinte qu'engendre cette situation pour les entreprises, une baisse de productivité ainsi que d'éventuelles pertes d'emplois qui pourraient en découler représentent globalement une perte d'économie estimée de l'ordre de huit milliards de dollars

(8 G\$) et ce, sans compter un manque à gagner considérable en matière fiscale pour les différents paliers de gouvernement.

1590 Les deux (2) chambres, Québec et Lévis, et Pôle Québec Chaudière-Appalaches ont par ailleurs rappelé qu'il ne reste plus que neuf (9) ans de réserves de gaz naturel dans l'Ouest, ce qui promet une grave pénurie pour le Québec et l'Ontario.

1595 Le Québec verra sa demande de gaz naturel tripler d'ici vingt (20) ans. Dans ce mémoire, nous déplorons que déjà, les industriels de Québec et Chaudière-Appalaches, principaux utilisateurs de cette énergie, soient contraints de faire des choix non écologiques et non concurrentiels pour maintenir leurs activités.

1600 Les études d'impact ayant démontré que la réalisation du port méthanier n'aurait que de faibles répercussions sur l'environnement et la circulation maritime, nos trois (3) organisations sont d'avis que ce projet s'inscrit dans une stratégie de développement durable.

1605 Aussi, les retombées économiques estimées étant très élevées et la diversification des sources énergétiques souhaitables, nous estimons que la région ne peut laisser passer une telle opportunité.

Au chapitre des retombées économiques directes et indirectes, à moyen et long termes, on parle de quatre cent quarante-quatre millions de dollars (444 M\$) pour le Québec.

1610 Quant aux emplois, le chantier à lui seul nécessitera l'embauche de plus de mille cinq cents (1500) personnes par année sur une période de trois (3) ans s'étalant de 2007 à 2010. Par la suite, en plus des soixante-dix (70) emplois qui seront créés pour l'opération des installations de Rabaska, les activités reliées à l'exploitation du terminal créeront environ deux cent vingt (220) emplois auprès des fournisseurs, constitués largement d'entreprises de la région.

1615 Autre type de retombées régionales non négligeables! La hausse de la productivité et de la compétitivité de nos entreprises, un impact d'autant plus souhaitable que le Québec démontre un manque à gagner important à ce niveau à l'échelle canadienne.

1620 Le projet Rabaska rendra disponibles de grands volumes de gaz naturel. Cette proximité de la source d'approvisionnement entraînera donc une réduction des frais liés au transport de la ressource et favorisera une baisse des prix de ce combustible au Québec et ce, de la même façon que dans l'ouest du pays, les clients paient moins cher pour leur gaz qu'ici dans l'est.

1625 Et qui dit réduction des coûts de l'énergie dit réduction des coûts d'opération et par conséquent, augmentation de la capacité d'investir dans l'accroissement de la productivité de l'entreprise. Et évidemment, une entreprise plus productive est une entreprise plus compétitive.

1630 En terminant, la Chambre de commerce de Québec est d'avis qu'il faut envisager sérieusement la création d'une nouvelle entité indépendante pour enrichir et élargir le débat public sur les grands projets de développement, afin d'obtenir un juste équilibre dans l'analyse des choix économique, environnemental et social.

1635 C'est pourquoi la Fédération des chambres de commerce du Québec à laquelle nous adhérons propose la mise sur pied d'une agence d'analyse économique. Une telle organisation travaillerait en complémentarité avec le BAPE et la Direction de la santé publique.

1640 Nous croyons que l'intervention de cette agence dans le processus d'étude d'un projet entraînerait des réflexions et prises de décision plus éclairées, alimentées de données factuelles sur les enjeux, les risques, les bénéfices et les retombées résultant de la réalisation de nouvelles activités économiques ou de projet de développement.

1645 Il est également souhaitable que soient documentées les conséquences de l'abandon ou de la non-réalisation d'un projet ou la cessation d'une importante activité industrielle.

1650 Notre objectif est clair, nous voulons que cessent les procès d'intention intentés par des groupes supposément représentatifs d'une large portion de la population qui profitent de la situation pour promouvoir des opinions personnelles et leurs propres idéologies. Ils freinent systématiquement tout grand projet de développement sur le territoire et ce, au détriment de tous, et ternissent l'image de la région face aux autres investisseurs potentiels.

1655 Leur présumée représentativité devrait être prouvée. C'est non seulement notre région, mais tout le Québec qui bénéficierait d'une approche plus ouverte, d'une vision plus globale de son développement.

Messieurs les Commissaires, merci de votre écoute.

PAR LE PRÉSIDENT:

1660 C'est la Commission qui vous remercie, monsieur Duquet.

1665 Juste une question rapide concernant votre demande d'ajouter une agence d'analyse économique à côté de l'analyse que les autres organismes font, le BAPE, la Régie de l'énergie, etc.

Est-ce que c'est basé sur un sentiment que les commissions comme la nôtre négligent de tenir compte correctement de la dimension économique des projets qui sont soumis, à la lumière d'expériences que vous avez vécues?

1670 **PAR M. LOUIS DUQUET:**

Non. C'est que de façon générale, je vais vous donner un exemple bien concret, si je n'étais pas aujourd'hui président de la Chambre de commerce de Québec, je serais dans mon bureau en train de servir mes clients et faire mon propre argent.

1675

Donc ce qu'il faut, c'est qu'il y ait une concertation des promoteurs et que les promoteurs puissent avoir la chance de s'aider entre eux, d'où l'importance d'avoir des études indépendantes, une agence économique qui va faire en sorte que l'aspect économique, eh bien, ce sera pas seulement l'idée du promoteur impliqué dans le projet personnellement, mais de toute la situation, la région économique et tous les acteurs économiques de la région.

1680

PAR LE PRÉSIDENT:

Ah, ça place votre proposition dans une lumière.

1685

Bien, merci beaucoup monsieur Duquet, madame Larouche, monsieur Kirouac, très apprécié.

1690

LES AMIS DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT

PAR LE PRÉSIDENT:

1695

J'invite maintenant Les Amis de la vallée du Saint-Laurent, monsieur André Stainier, et je comprends qu'il a d'autres collaboratrices avec lui.

Bonjour monsieur Stainier.

1700

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

Bonjour monsieur le Président, messieurs les Commissaires. Merci de nous recevoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

1705

Allez-y, et on a lu votre mémoire.

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

1710

Si vous voulez bien, d'ailleurs c'est bien sûr très sommaire ce que nous allons dire, et notre pensée complète est dans notre mémoire bien sûr.

PAR LE PRÉSIDENT:

1715 Évidemment.

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

1720 Je vous présente madame Agathe Savard, membre de notre conseil d'administration qui m'accompagne donc!

J'ai eu l'occasion de vous présenter notre organisme, enfin, je rappelle en un mot!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, premier paragraphe, "Les Amis...")

1725

FIN DE LA LECTURE (Page 4, avant-dernier paragraphe, "... où il s'implante")

1730 À la source de nos préoccupations, divers items également! Le premier, l'absence de limites à la mise en marché du gaz naturel qui serait importé, absence de limites en termes de quantité, comme en termes de cible sectorielle pour sa mise en marché.

Autre source, l'absence de réflexion, d'analyse, d'orientations précises sur le développement portuaire méthanier au Québec.

1735 Et encore, un examen suffisant de l'impact de l'arrivée d'un nouveau type de navires dans le trafic maritime sur le Saint-Laurent.

1740 Et encore, l'absence de mention dans le projet de pratique de développement durable au regard des impacts environnementaux, au regard des impacts sur le paysage et sur les usages.

Et enfin, l'absence de politique de protection des paysages du Québec.

1745 En ce qui touche l'importation du gaz naturel, nous recommandons que les gouvernements du Canada et du Québec mettent en route le plus rapidement possible une procédure d'examen public de l'ouverture éventuelle du Québec à l'importation de gaz naturel par navires méthaniers et terminaux méthaniers et cela, au-delà, en amont de tout projet particulier comme celui-ci.

1750 Cet examen, à faire avec la participation du public, devra porter sur les impacts d'un tel développement aux plans économique, social et environnemental et avoir pour objectif de vérifier si un tel développement peut s'inscrire dans la poursuite du développement durable et si oui, comment.

1755 Mais plus précisément face au projet Rabaska, voici notre recommandation, d'ailleurs la plus importante.

Nous recommandons que!

1760 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10, recommandation 1.1)**

FIN DE LA LECTURE (Page 10, recommandation 1.1, fin)

Deuxième chapitre, la navigation et les activités portuaires!

1765

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 12, recommandation 2.1, page 13 recommandation 2.2, page 14, recommandation 2.3, 2.4)

FIN DE LA LECTURE (Page 14, recommandation 2.4, fin)

1770

Troisième chapitre, le terminal méthanier!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 18, recommandation 3.1, recommandation 3.2)

1775 **FIN DE LA LECTURE (Page 18, recommandation 3.2, fin)**

Cette demande visant le fait que l'affectation officielle actuelle est strictement industrialo-portuaire.

1780

Nous demandons encore que soit considéré comme une objection majeure au projet le fait que des zones riveraines à forte occupation résidentielle apparaîtrait comme susceptible de subir des impacts majeurs en matière de qualité de vie ou de richesse paysagère ou patrimoniale ou d'être à risque potentiel important en termes de gravité et de probabilité pour leur sécurité.

1785

Et maintenant, le quatrième chapitre sur les installations en rive. Madame Savard va vous y introduire.

PAR Mme AGATHE SAVARD:

1790

Comme vous le savez, les installations en rive comportent un corridor de service, une plate-forme, une jetée et un poste d'amarrage.

1795

Maintenant, en ce qui concerne le corridor de service, on y voit une échancrure béante particulièrement large et profonde, pratiquée par le corridor de service.

1800 Ce corridor aurait un point trois kilomètre (1,3 km) de long par trente mètres (30 m) plus ou moins de large, de haut en bas de la falaise avec une dénivelée de soixante mètres (60 m). Ce qui constituerait un dommage écologique majeur à ce milieu naturel de qualité.

Elle engendrerait aussi une atteinte visuellement intolérable au paysage, renforcée par le caractère exclusivement industriel de ce corridor de service.

1805 Concernant la plate-forme, celle-ci serait écologiquement parlant un ouvrage d'impact majeur avec ses deux (2) bâtiments qu'on y retrouve. Ce serait autant de surface soustraite au lit du fleuve et aux habitats floristiques et fauniques qui y logent et autant d'espace volume bloqué par la circulation de l'eau et la migration de la faune aquatique.

1810 Ce serait aussi un volume important massif, stérile et artificiel marquant visuellement un espace naturel de qualité.

1815 La jetée et le poste d'amarrage! La jetée de cinq cents mètres (500 m) et le poste d'amarrage constitueraient un ensemble de structures physiquement et visuellement très important et de grande étendue, de caractère totalement industriel et soumis avant tout à des exigences d'ingénierie.

1820 Dans le paysage ouvert qu'est le fleuve, elles seraient des structures impossibles à éviter, à abstraire du paysage, que ce soit à partir du haut de la falaise ou de navires de croisières ou de plaisance circulant sur le fleuve.

S'implantant à la hauteur de secteurs de grande qualité naturelle, paysagère et patrimoniale comme l'île d'Orléans et le secteur est de Lévis, ces structures constitueraient un élément totalement incongru et même à la limite déstabilisant.

1825 À cette évidence, s'ajoute le fait que ces ouvrages rejoindraient une liste déjà chargée d'empiètements plus ou moins du même type sur la rive et sur le lit du fleuve en amont et en aval.

1830 Les nouveaux empiètements introduits par Rabaska s'inscriraient ainsi dans un processus de cumul important d'impacts majeurs, ce qui était aujourd'hui considéré comme un facteur aggravant.

Les usages qu'on y retrouve actuellement!

1835 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 23, dernier paragraphe, "Comme ce secteur...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 24, premier paragraphe, fin "... ces activités")

1840 Sur la base de ces considérations, nous recommandons que ces ouvrages ne soient pas autorisés. Mais toutefois, nous avons pensé à des mesures d'atténuation et de compensation que monsieur Stainier va vous expliquer.

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

1845 C'est de fait le promoteur le premier qui a proposé certaines atténuations et compensations relativement à ces ouvrages, et nous y reviendrons.

1850 Mais plus largement, ne serait-il pas bénéfique pour l'acceptabilité des projets portuaires et industriels et pour leur intégration dans leur site, de faire une réflexion plus approfondie sur l'image qui doit s'en dégager et sur la polyvalence de fonctions qu'ils peuvent offrir?

1855 Pourquoi ne pas réaliser ces ouvrages selon une philosophie d'ouvrage d'art? Les ouvrages d'art, comme on disait en tout cas dans le passé, on n'entend plus souvent cette expression, mais une philosophie d'ouvrage d'art, une philosophie aussi de rencontre de l'intérêt public plutôt que de les construire selon une implantation uniquement fonctionnelle d'infrastructure.

1860 Ceci étant dit, au cas où les ouvrages prévus en rive seraient autorisés, malgré nos recommandations à cet égard, nous recommandons que l'aménagement du site soit une réalisation conjointe des ingénieurs et des professionnels de l'aménagement et de l'architecture, de façon à marier l'utilisation multifonctionnelle et la dimension esthétique du site.

1865 Nous recommandons que le promoteur soit tenu de mettre en œuvre les mesures d'atténuation et de compensation qu'il a proposées et nommément, nous les rappelons pour bien préciser de quoi nous parlons!

Une approche architecturale minimaliste, plastique et esthétique de la jetée, à parfaire encore par rapport à ce qui nous a été présenté jusqu'à présent.

1870 Ensuite, le libre passage de la petite navigation sous la jetée et des piétons sur la grève.

1875 Et enfin, dernière proposition du promoteur, l'aménagement d'un accès piétonnier depuis la 132 jusqu'à la grève, avec aire de service, belvédère, panneaux d'interprétation, escalier panoramique avec belvédère à la hauteur de la jetée.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 28)

FIN DE LA LECTURE (Page 28, fin)

1880 Monsieur le Président, messieurs les Commissaires, si le projet était autorisé assorti de l'ensemble des conditions faisant l'objet de nos recommandations, nous pourrions vivre avec ce projet.

Je vous remercie.

1885

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci à vous, monsieur Stainier, madame Savard, très aimable à vous de partager ça avec nous et très utile aussi.

1890

Monsieur Paré.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

1895 Je trouve intéressant qu'en dépit ou avec une argumentation qui vous conduit à une préférence pour la non-acceptation du projet, vous considérez d'une façon que je qualifierais d'assez rigoureuse, un ensemble, une alternative en posant des conditions qui sont assez exigeantes.

1900

Je voulais quand même vérifier avec vous, monsieur Stainier, si dans votre processus, parce qu'on cherche quand même la cohérence, si le projet devait être accepté, il faudrait qu'il le soit avec l'ensemble des éléments indispensables à son fonctionnement. On pourrait pas imaginer par exemple installer des réservoirs de GNL ou une installation de gazéification à l'endroit prévu au sommet de la falaise, sans évidemment que ce soit relié à une jetée, et la jetée serait inutile si ça conduisait pas quelque part à des réservoirs.

1905

Donc à la base, si l'hypothèse alternative donc au rejet du projet qui comprendrait la réalisation de l'ensemble du projet et c'est à ce moment-là, l'ensemble des composantes qui devraient satisfaire aux conditions d'implantation.

1910

Je vous décode bien là-dessus?

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

1915

Oui. Nous nous préoccupons principalement des intérêts du fleuve Saint-Laurent. Le projet a besoin de structures d'accostage, d'amarrage, c'est bien évident.

1920

Ce que nous disons, si le projet est autorisé, il sera autorisé avec des structures d'accostage, mais deux (2) questions! Ces structures d'accostage pourraient peut-être être ailleurs que là. C'est pas à nous à chercher, ce n'est pas à nous à leur trouver une place, mais la place choisie, c'est une mauvaise place.

1925 Sauf que s'il y en a pas d'autres, deuxième hypothèse, si elle ne peut pas être déplacée et qu'elle soit réalisée là, que ce soit avec une amélioration considérable du projet tel que présenté, une atténuation substantielle de l'impact que cela a sur le milieu naturel et sur le paysage.

1930 Je pense à une chose, la plate-forme. Cent mètres (100 m) de large, quatre-vingts mètres (80 m) de profond, quinze mètres (15 m) de haut, de l'enrochement, est-ce qu'on a besoin d'une structure aussi artificialisante et aussi "punchant" dans le paysage? Il y a certainement moyen de travailler.

1935 Et on le fera si on prend une philosophie d'ouvrage d'art, si on laisse pas les seuls ingénieurs s'occuper de ça. Pour des ingénieurs, de l'enrochement, c'est de l'enrochement, il n'y a que cette forme-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1940 Vous n'êtes pas très tendre avec les ingénieurs, monsieur Stainier, à ce que je vois.

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

Non, non...

1945 **PAR Mme AGATHE SAVARD:**

Ils ont des limites dans leur travail comme tout le monde.

PAR LE PRÉSIDENT:

1950 Toute profession.

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

1955 C'est ça. Et comme tout le monde, on les invite au XXI^e siècle à travailler en concertation, comme les navigateurs le font et que j'ai eu le plaisir d'ailleurs de souligner combien on est maintenant en concertation dans l'organisation de la navigation, d'où l'aspect très positif des aspects maritimes de ce projet.

1960 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui. Monsieur Waaub.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

1965

Vous avez abordé les zones riveraines, les riverains en fait du projet! Est-ce que vous suggérez une zone tampon, comment vous gérez l'interface avec le projet?

1970

Parce qu'en même temps, dans ce qu'on comprend de vos recommandations, puisque c'est plutôt la promotion de l'accès public, etc.?

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

1975

C'est ça.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

1980

Le côté sécuritaire a l'air d'être suffisamment bien géré à votre avis, donc il serait différemment perçu – est-ce qu'il serait différemment perçu pour les gens qui auraient un accès public et pour les riverains?

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

1985

Je ne comprends pas la différence. Sur la sécurité, nous l'avons dit, le débat est tellement vaste et avec des positions tellement complexes et tranchées que nous n'avons ni les compétences, ni les ressources, mais nous savons et nous redisons que c'est un de vos mandats, votre mandat principal, comme celui des ministères, la sécurité.

1990

Il est évident que tout ce que nous disons ici, c'est: étant acquis que le projet est sécuritaire.

1995

Deuxièmement, zone tampon, ça n'existe pas, une zone tampon, quand on plante des ouvrages dans le fleuve. Et donc nous remplaçons la logique de la zone tampon par une logique d'utilisation multifonctionnelle de ces structures avec aussi un aménagement de type esthétique principalement et aussi écologiquement valable de ces structures.

Je crois une imbrication...

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

2000

Merci, c'est très clair.

PAR LE PRÉSIDENT:

2005

J'ai une question et un petit commentaire. Évidemment, on n'a jamais assez, on pratique pas suffisamment, vous avez raison, le travail de collaboration transdisciplinaire et

interdisciplinaire. Et ce que vous appelez ouvrage d'art, polyvalence d'usages et utilités multiples conservées, c'est certainement des consignes qui sont très bien reçues en soi.

2010 J'aimerais revenir à votre recommandation 1.1, parce qu'en l'occurrence, c'est la recommandation qui s'éloigne le plus du reste de vos propositions, parce qu'elle touche au principe de l'utilisation de l'énergie qui est une question importante.

2015 Alors juste pour m'assurer d'avoir bien compris! Vous dites que l'acceptation du projet devrait être assortie d'une condition que le gaz naturel ne soit pas utilisé pour remplacer autres formes d'énergie actuellement en usage, qui soient moins polluantes.

2020 Alors juste pour tester ensemble la portée de cette recommandation! Il y a une entreprise quelque part entre Québec et Montréal, industrielle où ils ont des installations industrielles, mais ils ont aussi du bâtiment de bureau, etc. Actuellement, ils utilisent le chauffage électrique pour leur bâtiment de bureau.

2025 Alors votre recommandation 1.1 interdirait, désignerait au gouvernement le devoir d'interdire à l'opérateur de cette usine de remplacer son chauffage électrique par chauffage au gaz naturel, étant donné que le projet peut-être va améliorer l'approvisionnement. C'est ça qu'on doit comprendre?

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

2030 Ça devrait aboutir à cela.

PAR LE PRÉSIDENT:

2035 Et même si la libération de la part de l'énergie électrique à partir d'un usager comme ça, et d'autres peut-être usagers industriels, pourrait libérer plus d'énergie électrique qui serait disponible à Hydro-Québec pour exporter aux États-Unis, qui remplacerait des sources plus polluantes?

2040 Vous tenez toujours, votre recommandation s'appliquerait toujours?

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

2045 Absolument. Ça, ça fait partie même de notre vocation de toujours. L'hydroélectricité doit être, doit avoir la priorité...

PAR LE PRÉSIDENT:

Doit primer toute autre forme d'énergie?

2050 **PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

Doit avoir la priorité sur en tout cas les énergies plus polluantes qu'elle.

2055 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Dans tous les usages possibles?

2060 **PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

Oui, au sens où notre recommandation évidemment est une recommandation de type global, de principe.

2065 C'est pour ça que nous avons employé le mot disposition, ça peut être de la réglementation, ça peut être une source d'autre forme d'intervention mais qui doit aboutir à décourager l'augmentation de l'utilisation du gaz naturel au Québec. Que le gaz naturel au Québec ne soit pas plus utilisé qu'il ne l'est actuellement dans les usages où il est puis qu'il ne soit utilisé dans des nouveaux usages que là où il prend la place d'usages plus polluants et où des énergies moins polluantes ne sont pas disponibles.

2070 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc c'est vraiment strictement ça. Si cette condition n'est pas assurée, le projet n'aurait pas de raison d'être pour vous?

2075 **PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

Non, le projet n'aura pas de raison d'être, parce que malheureusement, notre première recommandation de ce soir, le gouvernement n'a pas encore...

2080 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça, on a compris ça.

2085 **PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

... légiféré sur le gaz naturel, alors puisque c'est un projet précis, pour ce projet précis là, qu'au moins là, on commence à mettre en application une philosophie de l'énergie ou une stratégie de l'énergie qui soit strictement basée sur l'énergie la moins polluante partout où c'est possible.

2090 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est très clair. Merci beaucoup monsieur Stainier, madame Savard encore, très intéressant et très utile, votre contribution.

2095

JEAN-CHRISTIAN ROY

PAR LE PRÉSIDENT:

2100

J'invite monsieur Jean-Christian Roy.

Alors monsieur Roy, on vous écoute, allez-y.

2105 **PAR M. JEAN-CHRISTIAN ROY:**

Bonjour messieurs les Commissaires. En fait, je remercie la Commission, les gens qui sont ici dans la salle, pour pouvoir écouter ce que j'ai à dire.

2110

En fait c'est une opinion, c'est tout simple, c'est un grain de sel. Beaucoup a été dit, mais bon, je cherchais à vous dire un peu mon opinion et l'opinion de ma copine. Nous sommes deux (2) étudiants de l'Université Laval.

2115

J'ai au préalable, comme on disait, j'ai un souci, parce que je suis designer industriel et maintenant, j'étudie en droit, alors je vais vous lire mon petit texte! Il est court quand même.

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y.

2120

PAR M. JEAN-CHRISTIAN ROY:

LECTURE DU MÉMOIRE

2125

FIN DE LA LECTURE

Alors je vous remercie beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

2130

Merci monsieur Roy et à travers vous, madame Guylaine Piché. C'est très gentil de partager cette opinion avec nous, très utile également.

2135 Je veux juste m'assurer d'avoir compris quelque chose! Quand vous dites pourquoi investir dans une énergie non renouvelable vouée à l'échec à court terme, l'échec étant le fait que la ressource est épuisable?

PAR M. JEAN-CHRISTIAN ROY:

2140 Exactement.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

2145 **PAR M. JEAN-CHRISTIAN ROY:**

2150 Bien, on prévoit que – j'ai lu dans plusieurs livres, vous avez lu, vous êtes conscient aussi de ça, que le gaz, les réserves mondiales sont estimées au maximum à soixante (60) ans, mais plusieurs scientifiques prédisent que finalement, ce serait trente (30) à quarante (40) ans.

Donc de mettre un projet comme ça, pour moi...

PAR LE PRÉSIDENT:

2155 Je voulais juste comprendre la notion d'échec. C'est l'épuisement de la ressource.

PAR M. JEAN-CHRISTIAN ROY:

2160 Oui, c'est ça. C'est parce que pour les générations, en fait ma génération, on parle depuis tout à l'heure pour les futures générations, alors pour moi, je vois pas l'avenir là-dedans du tout. C'est tout simplement ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

2165 Très bien, d'accord.

Merci beaucoup monsieur Roy, très apprécié.

PAR M. JEAN-CHRISTIAN ROY:

2170 C'est moi qui vous remercie.

2175

JEAN-YVES BISSON

PAR LE PRÉSIDENT:

2180 J'invite maintenant monsieur Jean-Yves Bisson.

La Commission ne vous a pas vu aussi fréquemment qu'à la première partie, monsieur Bisson! Alors on est heureux de vous revoir.

2185 **PAR M. JEAN-YVES BISSON:**

Très heureux de m'y présenter quand même.

2190 Messieurs les Commissaires, je vous remercie de votre accueil. Tout d'abord, ce mémoire est personnel que je vous livre aujourd'hui.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1)

FIN DE LA LECTURE (Page 1, neuvième ligne, "... gouvernementaux")

2195 On parle toujours de chantiers de construction.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, neuvième ligne, "Par la suite...")

2200 **FIN DE LA LECTURE (Page 4, fin)**

PAR LE PRÉSIDENT:

2205 Merci à vous, monsieur Bisson.

Monsieur Paré.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

2210 Juste peut-être une petite question technique. On reçoit aussi un mémoire qui est signé par la Fraternité interprovinciale des ouvriers en électricité. Vous êtes également associé à ce groupe-là?

PAR M. JEAN-YVES BISSON:

2215 Je suis un des permanents "syndicals" de ce groupe.

2220 Pour des raisons administratives, on m'a expliqué que je pourrais pas présenter au nom de l'organisme le mémoire que j'avais préparé. Mais j'ai profité de l'occasion, étant inscrit au registre, pour en présenter un personnel.

PAR LE PRÉSIDENT:

2225 Et vous avez bien fait.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

C'est correct. De toute façon, l'autre, on l'a comme document.

2230 **PAR M. JEAN-YVES BISSON:**

Il va être déposé quand même.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

2235 Voilà, OK.

2240 Évidemment, certains pourraient répondre que les grenouilles sont indispensables à l'homme et vice versa, dans une perspective de biodiversité. Je pense en fait que vous le reconnaissez dans la mesure où vous avez dit vous-même que c'est sur le bord de la caricature que vous avez utilisé, mais quand même, vous vouliez mettre les choses dans une juste perspective.

2245 Ce que j'aimerais vous demander, c'est comment vous associez au projet Rabaska, qu'est-ce que vous associez au projet Rabaska comme perspectives économiques durables, au-delà de la construction du projet lui-même?

PAR M. JEAN-YVES BISSON:

2250 Écoutez, déjà là, on parle de tout ce qui est entreprises déjà en place, les modifications qui pourraient être apportées pour fournir le gaz, les installations subséquentes ou les transformations de ces entreprises-là.

2255 Puis éventuellement les parcs industriels qui sont déjà présents pourraient être alimentés. Donc dans chacune de ces entreprises-là, on va avoir des interventions aux modifications. Donc pour nous, ça génère une activité économique de travail.

Puis écoutez, c'est simple, là. À l'approche, je vous donne juste l'exemple qui nous a été donné tout récemment, l'annonce de Eastmain 1A. C'est une annonce politique. J'ai dû

2260 avoir comme deux cents (200) téléphones pour savoir quand est-ce qu'ils pourraient partir pour aller travailler là!

2265 Ils ont pas fait les infrastructures encore. Les gens vivent continuellement dans une insécurité dans l'industrie de la construction. Ça fait qu'inévitablement, nous, des projets comme ça, bien entendu, on veut pas avoir n'importe quoi.

2270 Comme j'ai mentionné, vous allez pouvoir le lire dans le mémoire de la FIPOE, on est d'accord à ce qu'il y ait des échanges comme ça, comme il se fait au sein du BAPE et pour toutes les parties, qu'ils soient pour ou contre, parce que ça nous permet de s'assurer que les employeurs ou les entreprises qui vont nous présenter des projets vont nous présenter quelque chose de bien.

2275 Ça fait que c'est juste ça. Mais on peut pas systématiquement, parce qu'on nuit dans un secteur donné, balayer du revers de la main des montants semblables qui sont, soit dit en passant, des argents privés, amenés et non des deniers publics.

PAR LE PRÉSIDENT:

2280 Des impôts.

PAR M. JEAN-YVES BISSON:

C'est ça.

2285 **PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

Merci monsieur Bisson.

PAR LE PRÉSIDENT:

2290 Merci.

2295 **NORMAND TREMBLAY**

PAR LE PRÉSIDENT:

2300 Monsieur Normand Tremblay s'il vous plaît.

PAR M. NORMAND TREMBLAY:

Bonjour.

2305 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Tremblay, on vous écoute.

PAR M. NORMAND TREMBLAY:

2310

Ça me fait plaisir, merci. En fait, moi, je tiens à vous indiquer que j'ai travaillé près de cinq (5) ans dans le développement économique, et ma fonction actuelle, ça fait quatorze (14) ans que je travaille dans le développement de médicaments.

2315

J'ai été impliqué dès 2004 dans le projet Rabaska, parce qu'à cette époque-là, j'occupais la fonction de président par intérim de l'organisme de développement économique qui était Pôle Québec Chaudière-Appalaches.

2320

Alors à ma deuxième journée en fonction, dans le cadre de notre mandat d'investissement promotion étranger, le projet Rabaska arrive sur notre table.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, début)

FIN DE LA LECTURE (Page 3, fin "... la masse critique")

2325

De chercheurs et aussi notre capacité canadienne à produire des vaccins pour assurer notre autonomie dans le domaine de produits antiviraux.

2330

Ça, c'était quelque chose d'important, et pour avoir attiré et réussi à avoir une offre je dirais structurante dans le créneau, ça a coûté quand même des sommes assez importantes pour les différents paliers de gouvernement, pour sécuriser cette production de médicaments là.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, deuxième paragraphe, "D'une façon...")

2335

FIN DE LA LECTURE (Page 4, deuxième paragraphe, troisième ligne, "... de l'énergie")

2340

Alors comme il s'agit, en fait je dirais avec les ingénieurs, les économistes avec lesquels j'ai travaillé à ce moment-là, on a constaté, et ils m'ont indiqué que c'était très important, compte tenu de la nature, le "sourcing", le monoapprovisionnement, la possibilité d'améliorer la performance des entreprises qui, actuellement, utilisent du gaz naturel dans leur procédé, plus spécifiquement dans la région Chaudière-Appalaches, dans la deuxième transformation du bois, dans le secteur plastique composite, l'importance du gaz naturel dans le procédé, et d'être

en mesure de maintenir des coûts, de réduire des coûts de production avec un prix inférieur en GNL, étaient des facteurs très importants à considérer.

2345

Ils m'ont indiqué que ce qui prévalait il y a dix (10) ans, quinze (15) ans, à l'époque il y avait des marges de manœuvre qui étaient suffisantes. Aujourd'hui, avec le contexte de marché qui diffère, des facteurs aussi "marginaux" que cinq pour cent (5 %) sont des facteurs à considérer dans les intrants, et les gens me disaient, on ne peut pas passer à côté de cette possibilité-là.

2350

Je vous dirai, dans une seconde pensée, mille (1000) emplois par année sur quatre (4) ans, quatre-vingts (80) emplois pour les opérations du projet, deux cent cinquante (250) approximativement emplois créés directement chez les sous-traitants, c'est quand même un nombre de personnes très significatif. Moi-même, j'ai été entrepreneur pendant douze (12) ans, et pour créer deux cents (200) emplois, ça nous a pris douze (12) ans d'efforts alors que du jour au lendemain, on arrive avec un projet très significatif.

2355

Alors c'est à nous de voir comment on est capable d'optimiser avec des projets comme ça la création d'emplois.

2360

Je pense que la chaire en énergie en est un bel exemple. On peut développer des compétences pour initier des essaimage à partir des compétences qui pourront être développées autour de ça, et ça dépend toujours de la position dont on regarde le projet. On le regarde comme un développeur, comme un élément qui nous permet de progresser, alors c'est comme ça que moi, je le traite.

2365

Alors les gens avec qui j'étais, les économistes, les ingénieurs avaient la même, je dirais, perspective que moi, compte tenu de l'utilité qu'on pouvait percevoir de ce projet-là.

2370

Au niveau de la faisabilité du projet, la gestion des risques et la sécurité, j'ai pas les compétences pour apprécier ou évaluer techniquement ce projet-là. Je m'en réfère aux compétences techniques des ingénieurs canadiens, québécois. Je pense qu'on n'en est pas à nos premiers projets, il y a en a des projets comme ça à travers le monde, donc je pense qu'il y a une expérience étrangère qui est présente.

2375

Alors je comprendrais mal qu'aujourd'hui, en 2010, qu'on soit pas capable de faire des projets qui répondent aux critères et je dirais aux règles de l'art des années 2010.

2380

En fait, moi, je pense qu'il y a eu beaucoup d'efforts qui ont été faits depuis 2004, je pense que de toutes parts, que ce soit les opposants ou les gens qui étaient résistants à ce projets-là. Je pense que le projet qu'on a vu initialement en 2004 et le projet que je vois aujourd'hui, je pense qu'il y a eu beaucoup d'efforts à tout le moins qui ont été faits pour tenter de l'intégrer, de l'améliorer.

2385

2390 Est-ce que c'est parfait, il y a rien de parfait aujourd'hui, mais quand on regarde l'ensemble du topo, moi, je considère, compte tenu des enjeux macroéconomiques, les bénéfices associés au projet, et c'est sûr qu'il y aura aussi des inconvénients, mais la lecture que moi, j'en fais, et j'en avait fait comme président de l'organisme de développement économique, que je voyais plus de bénéfices, et de loin, pour la communauté dans son ensemble que de ne pas faire ce projet-là.

2395 Pour moi, je me dis, comme gars de développement économique, quand j'ai eu ces fonctions-là, créer deux (2) emplois, dix (10) emplois, maintenir des emplois dans un contexte actuel, on était très fier de réussir à créer deux-cinq-dix (2-5-10) jobs, alors que là, on arrive dans un contexte où il y a une position, je dirais, on a un levier de croissance et on répond à une offre structurante au niveau de l'énergie.

2400 Alors moi, j'avais supporté ce projet-là en 2004, et je le supporte encore aujourd'hui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup monsieur Tremblay, c'est clair.

2405 Merci beaucoup monsieur Tremblay.

LES AGENCES OCÉANIQUES DU BAS-SAINT-LAURENT LTÉE

2410 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'invite maintenant monsieur Conrad Desnoyers au nom de Bunge du Canada. Il n'est pas avec nous, monsieur Desnoyers? Non.

2415 Alors madame Catherine Constantin. Elle est avec nous? Non.

Les Agences océaniques du Bas-Saint-Laurent Ltée, monsieur Bryan Wilson.

2420 **PAR M. BRYAN WILSON:**

Bonjour. Je vais vous présenter mon confrère, Patrick Roberge.

2425 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Roberge, bonjour.

PAR M. BRYAN WILSON:

2430 Messieurs les Commissaires, je vais essayer de me limiter à mes dix (10) minutes!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, premier paragraphe "Premièrement...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, premier paragraphe, fin, "... des États-Unis")

2435

Quand ils viennent à Québec.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, deuxième paragraphe, "Quelques...")

2440 **FIN DE LA LECTURE (Page 3, troisième paragraphe, fin "... sûreté maritime")**

Les recommandations formulées suite à un tel exercice devraient mener à l'amélioration des plans de formation, afin d'améliorer les mesures de sûreté maritime déjà existantes.

2445 L'objectif de notre mémoire!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, premier paragraphe, "Nous...")

FIN DE LA LECTURE (Page 9, fin)

2450

PAR LE PRÉSIDENT:

2455 Merci beaucoup monsieur Wilson, monsieur Roberge. Une question rapide! Hier, on a eu une présentation de la part de monsieur Andrew Webb et dans un échange à propos du potentiel d'attentat terroriste, ça a été rapporté qu'il pourrait, qu'un commando terroriste pourrait s'emparer d'un méthanier, finalement utiliser son volume, son gabarit pour bloquer la Voie maritime, bref.

2460 Mais la question portait sur le temps de réaction. Alors selon monsieur Webb, l'endroit le plus proche pour envoyer les forces et les dispositions de sécurité nécessaires à faire face à une telle situation proviendrait de Halifax en Nouvelle-Écosse, et que nous ne sommes pas du tout préparés pour ce genre de chose là ici.

2465 Qu'en pensez-vous? Par contre, je lui ai posé la question: et dans La Manche entre Pas-de-Calais et Douvres, si ça arrive, qu'est-ce qui se passerait! Il a dit, bien, la marine britannique va s'en charger, puis ça serait réglé comme ça.

Alors vous, comment vous réagissez à ce scénario qu'il nous a présenté?

2470 **PAR M. BRYAN WILSON:**

À savoir que les intervenants de Halifax, on parle à ce moment-là, j'imagine, des intervenants maritimes. Je crois qu'il y aurait peut-être possibilité de d'autres intervenants que maritimes et donc ils pourraient venir de plus près.

2475

PAR LE PRÉSIDENT:

Comme?

2480

PAR M. BRYAN WILSON:

Bien, comme soit du support aérien, support terrestre avec des petites embarcations. Je ne suis pas un expert dans les forces...

2485

PAR LE PRÉSIDENT:

Bref on n'est pas dépendant nécessairement de secours qui ne viendraient que de Halifax?

2490

PAR M. BRYAN WILSON:

Je ne croirais pas. Ça me surprendrait énormément.

D'accord. Monsieur Waaub.

2495

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

2500 Ma compréhension, en fait, c'était qu'il y avait qu'à Halifax où il y avait une intervention entièrement coordonnée, que des éléments de force sont ici, évidemment on a la GRC ici, on a tout ça, mais qui ne sont pas coordonnés.

Mais ils peuvent intervenir quand même.

Est-ce que vous avez une information qui contredit ça?

2505

PAR LE PRÉSIDENT:

Ou est-ce qu'il y a un niveau de coordination de réaction...

2510

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

Qu'on ne connaît pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

2515 ... des situations d'urgence comme ce que je viens de vous décrire à proximité entre Garde
côtière, Sûreté du Québec, je n'en sais rien?

PAR M. BRYAN WILSON:

2520 Je ne suis pas au courant de tous les détails des différents plans de sûreté qui sont en
œuvre, parce qu'il y a des volets de ces plans-là qui demeurent quand même confidentiels pour
des raisons justement de sécurité.

2525 J'oserais croire que dans le cadre du plan de sûreté d'Ultramar, il doit y avoir des
composantes qui traitent de ces sujets-là. Mais je ne peux pas répondre à cette question-là.

Mais j'oserais croire que ça existe.

PAR LE PRÉSIDENT:

2530 D'accord. Mais ce n'est pas requis non plus.

Alors merci beaucoup monsieur Wilson encore, monsieur Roberge, très apprécié.

2535 **PAR M. BRYAN WILSON:**

Bienvenue.

2540

**DROIT DE RECTIFICATION
PROMOTEUR**

PAR LE PRÉSIDENT:

2545 Alors rectification des faits, j'appelle monsieur Glenn Kelly à venir communiquer ses
rectificatifs à la Commission!

PAR M. GLENN KELLY:

2550 On est en avance!

Monsieur le Président, messieurs les Commissaires, le mémoire du docteur ou
monsieur Bernard Vachon, un fait qui rectifie, je crois, une opinion.

2555 Je lis que le mouvement d'opposition amorcé est conduit par le GIRAM, accomplit un travail d'information fort utile, ses interventions sont rigoureuses et bien documentées. Je veux juste souligner un fait! Le site du GIRAM, le site Web du GIRAM démontre Rabaska avec dix (10) réservoirs sur terre et il le fait depuis son annonce d'opposition au projet qui a été annoncée avant que nous ayons annoncé le projet.

2560

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

2565

PAR M. GLENN KELLY:

Concernant le mémoire de monsieur Jean-Christian Roy et madame Piché, il y a des références au SIGTTO qui indiquent qu'il est essentiel de localiser la construction d'un terminal méthanier à plusieurs dizaines de kilomètres des zones habitées, c'est faux. Nous allons emmener les clauses du SIGTTO en correction.

2570

De plus, elle recommande fortement qu'aucune embarcation doit se retrouver dans le chenal emprunté par le méthanier. C'est vrai. C'est la compréhension du chenal qui est mal comprise.

2575

Le chenal, comme dans la traverse du nord, c'est un chenal. Le chenal des Grands Voiliers, au sens du SIGTTO, c'est une voie très large. Donc c'est vrai, mais il faut pas l'interpréter partout sur le Saint-Laurent.

2580

"Un simple accident pourrait répandre rapidement un nuage explosif, un BLEVE."

C'est traité dans l'étude d'impact, on va y répondre et démontrer que le BLEVE n'est pas quelque chose de possible.

2585

Et:

"Un briquet pourrait tout faire exploser."

Nous allons apporter des rectificatifs à cet égard aussi.

2590

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

2595

PAR M. GLENN KELLY:

Merci monsieur le Président.

